

# Guide local de l'accès au Droit

2010-2011



# SOMMAIRE

## Les Principales Juridictions 5-9

- Les juridictions judiciaires
- Les juridictions administratives
- Les juridictions financières

## Administrations locales et autorités administratives 9-12

- Le Préfet
- Le Conseil Régional
- Le Conseil Général
- La commune
- La Commission d'Accès aux Documents Administratifs (C.A.D.A.)
- La Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.)

## Sécurité publique et protection civile 13

- Les commissariats de police
- Les brigades de gendarmerie

## Administration pénitentiaire 13-14

- Les établissements pénitentiaires
- Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (S.P.I.P.)

## Les auxiliaires de justice 14-17

- Les Avocats
- Les Notaires
- Les Huissiers de Justice
- Les Commissaires Priseurs Judiciaires
- Les Administrateurs Judiciaires et les Mandataires Judiciaires

## Médiation et conciliation 17-18

- Le Délégué Départemental du Médiateur de la République
- Le Médiateur de la Direction Départementale de l'Équipement
- Le Médiateur familial
- Le Conciliateur de Justice
- Le Conciliateur fiscal

## Informations juridiques et aide aux victimes 19-23

- Conseil Départemental de l'Accès au Droit de l'Orne
- Association d'Aide aux victimes, de Contrôle Judiciaire socio-éducatif, d'enquête de personnalité et de Médiation pénale

- Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Orne
- La Haute Autorité de Lutte contre les discriminations
- Assistance aux Victimes - Service d'Accueil des Urgences
- Numéro National d'Aide aux Victimes
- Info violences conjugales
- S.O.S femmes Violées
- Allô Service public
- Casier Judiciaire National

## Protection de l'enfance et de la jeunesse 24-25

- Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- A.D.S.E.A.O. (Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de l'Orne)
- Enfance et partage
- Allo Enfance Maltraitée

## Personnes étrangères 25-26

- La CIMADE (aide aux personnes déplacées)
- Accueil et promotion des étrangers
- Le Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (C.A.D.A.)

## Social 26-31

- Service Coordination des Circonscriptions d'Action Sociale
- La Caisse d'Allocations Familiales de l'Orne
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- La CRAM et ses agences retraites
- La mutualité sociale agricole
- Le régime social des indépendants (R.S.I.)
- La Commission Départementale d'Aide Sociale
- La Commission de Recours Amiable
- Le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale
- La Commission Départementale des Hospitalisations Psychiatriques

## Associations tutélaires 31

- Union Départementale des Associations Familiales
- Association Tutélaire des Majeurs Protégés de l'Orne
- Allô, info Tutelle Familiale

# SOMMAIRE

## **Emploi** \_\_\_\_\_ 32-35

- Direction Départementale du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle de l'Orne
- Section et inspection du travail agricole
- Section transports de l'inspection du travail
- Info Emploi
- Maison de l'emploi et de la formation
- La cité des métiers de l'Orne
- Centre d'Information et d'Orientation
- Les chambres consulaires
- Mission Locale (pour les jeunes de moins de 26 ans)
- Bureau et Point Information Jeunesse

## **Personnes handicapées, accidentées de la vie et personnes âgées** \_\_\_\_\_ 36-37

- Maison départementale des personnes handicapées
- Association des Paralysés de France
- Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés
- Les Centres Locaux d'Information et de Coordination gérologiques (C.L.I.C)
- 3977 : Maltraitance personnes âgées ou handicapées

## **Logement** \_\_\_\_\_ 38-39

- La Commission Départementale de Conciliation
- Association Départementale d'Information pour le Logement
- Hébergement d'urgence

## **Consommation et surendettement** \_\_\_\_\_ 40-41

- Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
- La Commission de Surendettement des Particuliers
- Ligue des Droits de l'assuré
- L'Association Française des usagers de la Banque
- Banque de France : Service téléphonique d'information

## **Accès gratuit à internet, Espaces publics numériques et Sites internet d'accès au droit** \_\_\_\_\_ 41-43



# LES PRINCIPALES JURIDICTIONS

## Les Juridictions Judiciaires

### La Cour d'Appel

**Activité** Cette juridiction du second degré examine les affaires qui ont été soumises précédemment à un tribunal de l'ordre judiciaire (Tribunal de Grande Instance, Tribunal d'Instance, Tribunal de Commerce, Conseil de Prud'hommes, Tribunal des affaires de sécurité sociale etc...). Pour plus d'informations, consultez sur le site internet de la cour d'appel de Caen la rubrique « compétences » à l'adresse suivante : <http://www.ca-caen.justice.fr/index.php?rubrique=10476&ssrubrique=10532>

### Cour d'Appel de Caen

Place Gambetta - 14050 CAEN Cedex 4  
Tél. 02.31.30.70.00 - Fax 02.31.85.19.26 / 02.31.30.70.50  
Courriel : [ca-caen@justice.fr](mailto:ca-caen@justice.fr)  
Site internet : [www.ca-caen.justice.fr](http://www.ca-caen.justice.fr)

### Les Tribunaux de Grande Instance (T.G.I.)

**Activité** Juridiction de Droit Commun, le Tribunal de Grande Instance juge les litiges entre particuliers portant sur des sommes supérieures à 10 000 € (factures impayées, problèmes de construction, indemnisation des victimes, etc.). Il est exclusivement compétent en matière de divorce, de filiation, de contentieux de la famille, de saisie mobilière et immobilière, d'état civil et de succession.

Il juge, en matière pénale et sous le nom de Tribunal Correctionnel, les délits (homicide involontaire, blessures volontaires, conduite en état d'ivresse, abandon de famille, vol, escroquerie, rébellion, etc.)

### T.G.I. d'Alençon

Place du Maréchal Foch - B.P. 355 - 61014 ALENÇON Cedex  
Tél. 02.33.82.25.00 - courriel : [tgi.alencon@wanadoo.fr](mailto:tgi.alencon@wanadoo.fr)

**Compétence départementale :** siège de la Cour d'Assises de l'Orne, du Tribunal pour enfants, siège de la Juridiction de l'Expropriation, du Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale et du Tribunal Départemental des Pensions Militaires

**Compétence territoriale :** arrondissement de Mortagne-au-Perche et cantons d'Alençon, Carrouges, Courtomer, Le Mêle-sur-Sarthe et Sées

#### *Greffier en Chef*

Tél. 02.33.82.25.04 - Fax 02.33.82.25.34

#### *Greffier Civil*

Tél. 02.33.82.25.06 - Fax 02.33.32.94.63

#### *Secrétariat du Tribunal pour Enfants*

Tél. 02.33.82.25.17 ou 02.33.82.25.25 - Fax 02.33.32.94.64

#### *Greffe du Tribunal Correctionnel et de la Cour d'Assises*

Tél. 02.33.82.25.29 - 02.33.82.25.36

#### *Secrétariat du Parquet*

Tél. 02.33.82.25.28 - Fax 02.33.32.02.05

#### *Secrétariat de l'Exécution des Peines*

Tél. 02.33.82.25.51 ou 02.33.82.25.50

#### *Service Educatif auprès du Tribunal*

Tél. 02.33.82.25.17 ou 02.33.82.25.25 - Fax 02.33.32.94.64

## **T.G.I. d'Argentan**

2, rue des Anciens Combattants - B.P. 70211- 61202 ARGENTAN Cedex  
Tél. 02.33.67.97.97- Fax 02.33.67.28.81

**Compétence territoriale :** arrondissement d'Argentan et cantons de Domfront, la Ferté-Macé, Juvigny-sous-Andaine, Passais-la-Conception.

## **Le Bureau d'Aide Juridictionnelle (B.A.J.)**

**Activité** L'aide juridictionnelle permet aux personnes disposant de ressources modestes d'avoir accès à la justice. La prise en charge par l'État de la totalité des frais de procès (frais de justice et honoraires d'avocat) dépend du niveau de revenus de l'intéressé.

*B.A.J. auprès du T.G.I. d'Alençon*  
Tél. 02.33.82.25.41

*B.A.J. auprès du T.G.I. d'Argentan*  
Tél. 02.33.67.97.93

## **La Commission d'indemnisation des Victimes d'Infractions (C.I.V.I.)**

**Activité** Instituée dans chaque Tribunal de Grande Instance, la C.I.V.I. est chargée d'examiner les demandes d'indemnités présentées par les victimes de dommages corporels graves, d'agressions sexuelles, de vol, d'escroquerie ou d'abus de confiance.

*Secrétariat de la C.I.V.I. auprès du T.G.I. d'Alençon*  
Tél. 02.33.82.25.06

*Secrétariat de la C.I.V.I. auprès du T.G.I. d'Argentan*  
Tél. 02.33.67.97.73 - Fax 02.33.67.97.70

## **Les Tribunaux d'Instance (T.I.)**

**Activité** C'est une juridiction à juge unique qui connaît des affaires entre particuliers portant sur une somme inférieure à 10 000 €. Cette juridiction juge au pénal les contraventions.

Il y a : - un juge d'instance

- un juge de proximité chargé de régler les litiges en matière civile ne dépassant pas 4 000 €.

En matière pénale, le juge de proximité est compétent pour les contraventions des quatre premières classes. Au dessus, c'est la compétence du juge d'instance.

Le Tribunal d'Instance a également une compétence exclusive, notamment en matière de baux d'habitation, de PACS, de crédit à la consommation, de procédure de surendettement et de saisie-arrêt des salaires.

Le juge d'instance est en outre le juge des tutelles.

Le Tribunal d'Instance d'Alençon est compétent pour tout le département en matière de « nationalités ».

## **T.I. d'Alençon**

22, avenue Wilson - B.P. 312 - 61009 ALENÇON Cedex  
Tél. 02.33.29.42.93 - Fax 02.33.31.08.28

**Compétence départementale en matière de nationalité.**

**Compétence territoriale :** cantons d'Alençon, Carrouges, Courtomer, Le Mêle-sur-Sarthe, Sées, Mortagne-au-Perche, Le Theil-sur-Huisne, Bellême, Nocé, Pervençères, Rémalard, Bazoches-sur-Hoëne, Longny-au-Perche, Tourouvre, Moulins-la-Marche, L'Aigle.

## **T.I. d'Argentan**

Place du Docteur Couinaud - B.P. 80147 - 61205 ARGENTAN Cedex  
Tél. 02.33.12.14.50 - Fax 02.33.35.60.69

**Compétence territoriale :** cantons d'Argentan, Briouze, Ecouché, Exmes, la Ferté-Frênel, Gacé, Le Merlerault, Mortrée, Putanges, Trun, Vimoutiers.

## T.I. de Flers

33, rue Jules-Gévelot - B.P. 419 - 61107 FLERS Cedex  
Tél. 02.33.65.35.04 - Fax 02.33.66.19.14

**Compétence territoriale :** cantons d'Athis-de-l'Orne, Domfront, la Ferté-Macé, Flers, Juvigny-sous-Andaine, Messei, Passais-la-Conception, Tinchebray.

**N.B. :** Les Tribunaux d'Instance de Domfront et de Mortagne-au-Perche sont supprimés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

## Les Tribunaux de Commerce

**Activité** Jurisdiction composée de juges élus par les commerçants, elle tranche les conflits entre les commerçants et les sociétés commerciales et statue sur le sort des entreprises en difficulté.

### Tribunal de Commerce d'Alençon

6, rue du Bercail - 61000 ALENÇON - Tél. 02.33.26.08.77

**N.B. :** Le Tribunal de Commerce d'Argentan a été supprimé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

## Les Conseils de Prud'hommes (C.P.H.)

**Activité** Le Conseil de Prud'hommes est chargé de régler les litiges individuels qui surviennent entre salariés ou apprentis et employeurs à l'occasion du contrat de travail ou d'apprentissage.

### C.P.H. d'Alençon

22, avenue Wilson - B.P. 3 - 61001 ALENÇON Cedex  
Tél. 02.33.29.38.02 - Fax 02.33.29.71.75

### C.P.H. d'Argentan

17, rue des Vieilles Halles - 61200 ARGENTAN - Tél. 02.33.67.61.21 - Fax 02.33.36.99.32

## Le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale (T.A.S.S.)

**Activité** Cette juridiction est spécialisée dans les litiges concernant les organismes de sécurité sociale (maladie, retraite, etc.).

### T.A.S.S. d'Alençon

21, rue des Capucins - 61000 ALENÇON Cedex - Tél. 02.33.26.03.95 - Fax 02.33.15.00.41

### T.A.S.S. - Section Agricole (pour les professions agricoles)

6 Boulevard du Général Vanier  
BP 95181 - 14070 Caen CEDEX 5  
Tél : 02.31.24.97.34 – Fax : 02.31.24.97.36

## La Juridiction de l'Expropriation

**Activité** Jurisdiction à juge unique qui siège au T.G.I. d'Alençon, elle est chargée de prononcer le transfert de propriété et de fixer le montant de l'indemnité.

### T.G.I. d'Alençon

Place du Maréchal Foch - Tél. 02.33.82.25.06

## Le Tribunal Départemental des Pensions Militaires

**Activité** Ce tribunal statue sur les demandes d'attributions de pensions formées par les anciens combattants, les résistants, les militaires d'activité et les appelés du contingent, victimes d'accidents ou ayant contracté une maladie.

### T.G.I. d'Alençon

Place du Maréchal Foch - Tél. 02.33.82.25.06

## Le Tribunal Paritaire des Baux Ruraux

**Activité** Le Tribunal Paritaire des Baux Ruraux juge les conflits résultant du bail entre propriétaires ruraux et fermiers ou métayers (paiement du fermage, la durée du métayage ou la reprise de la terre).  
Situé au siège de chaque Tribunal d'Instance.

## Les Juridictions Administratives

### La Cour Administrative d'Appel (C.A.A.)

**Activité** Cette cour réexamine les dossiers déjà jugés par les tribunaux administratifs de Caen, Nantes, Orléans et Rennes lorsque l'une des parties n'est pas satisfaite de la décision rendue.

#### Cour Administrative d'Appel de NANTES

2, place de l'Édit de Nantes - B.P. 18529 - 44185 NANTES Cedex 4  
Tél. 02.51.84.77.77 - Fax 02.51.84.77.50

### Le Tribunal Administratif (T.A.)

**Activité** Le Tribunal Administratif juge, en premier ressort, toutes les contestations opposant les personnes privées (particuliers, sociétés privées, associations, etc.) à des personnes publiques (Etat, collectivités territoriales, établissements publics) et les litiges opposant des collectivités publiques entre elles, excepté le règlement des litiges attribués, par des textes spéciaux, soit directement au Conseil d'Etat, soit à des juridictions spécialisées..

Le Tribunal Administratif est juge de la légalité des décisions et actes des personnes publiques, qui lui sont déférés (par exemple : permis de construire, retrait de points de permis de conduire, fonction publique, agriculture, RSA, etc.).

Il est aussi le juge des marchés publics, de la responsabilité de la puissance publique (Etat, collectivités territoriales, établissements publics dont les hôpitaux publics), enfin des impôts directs (impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, TVA, impôts locaux).

Son juge d'appel est la Cour Administrative d'Appel de Nantes.

#### Tribunal Administratif de CAEN

3, rue Arthur Leduc - B.P. 25086 - 14050 CAEN Cedex 4  
Tél. 02.31.70.72.72 - Fax 02.31.52.42.17  
Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr

**Compétence territoriale :** Région Basse-Normandie : Orne, Calvados, Manche.

## Les Juridictions Financières

### La Chambre Régionale des Comptes (C.R.C.)

La Chambre Régionale des Comptes juge, dans son ressort, les comptes des comptables publics des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et des établissements publics nationaux dont le contrôle lui a été délégué par la Cour des Comptes, ainsi que les comptes des personnes qu'elle a déclarées comptables de fait. Elle examine la gestion de ces collectivités et des organismes qui en dépendent et participe, avec le Préfet, au contrôle des actes budgétaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

#### C.R.C. de Basse-Normandie

Château de Bénouville - 14970 BENOUVILLE - Tél. 02.31.46.86.86 - Fax 02.31.46.86.80

Courriel : [crc.bn@bn.ccomptes.fr](mailto: crc.bn@bn.ccomptes.fr)

Site internet : [www.ccomptes.fr](http://www.ccomptes.fr)

## ADMINISTRATIONS LOCALES ET AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

### Le Préfet de l'Orne

**Activité** Le Préfet est une autorité administrative de l'État au niveau départemental. Il exerce différentes missions :

- Il est le représentant de l'État dans le département. Délégué du gouvernement, il représente directement le Premier ministre ainsi que chacun des ministres. Il assure également la direction des différents services de l'État dans le département.
- Il a la charge de veiller à l'ordre public et à la protection des populations : sécurité, prévention et traitement des risques naturels ou technologiques, directions des opérations de secours, gestion des crises.
- Il est garant de l'Etat de droit et assure un contrôle de légalité et un contrôle budgétaire de certains des actes des collectivités territoriales et des établissements publics du département.
- Il coordonne et met en œuvre, au niveau départemental, les politiques interministérielles et notamment celles de lutte contre les exclusions (emploi, santé, logement, politique de la ville...). Il est également l'interlocuteur central, avec le Préfet de Région, dans les politiques d'aménagement du territoire et de développement économique qui se traduisent par la conclusion de contrats et de programmes pluriannuels avec les collectivités territoriales et la gestion des crédits de l'Etat et des crédits européens.
- Il est compétent pour la délivrance de divers titres et autorisations notamment ceux concernant les étrangers, ceux relatifs à la circulation routière et ceux liés à l'exercice de certaines activités (cartes, licences...).

#### Préfecture de l'Orne

39 rue Saint Blaise – 61000 ALENCON

Tél : 02.33.80.61.61 – Fax : 02.33.80.61.65

Site internet : [www.orne.pref.gouv.fr/](http://www.orne.pref.gouv.fr/)

### Le Conseil Régional de Basse-Normandie

**Activité** Cette collectivité territoriale est compétente, sur le territoire bas-normand, en ce qui concerne :

- La définition et la coordination des actions de développement économique des collectivités territoriales et de leurs groupements et notamment des aides aux entreprises

- Les Transports Express Régionaux (TER). La collectivité est autorité organisatrice.
- L'aménagement du territoire et la planification en matière de grands équipements et de services d'intérêt général de la région (schéma régional d'aménagement et de développement du territoire ; schéma régional de transport ; contrats de projets État/Région ; gestion, aménagement et entretien de certains aérodromes civils et ports).
- L'éducation (construction, équipement et entretien des lycées).
- La formation professionnelle et l'apprentissage pour les jeunes et les adultes.
- La culture en matière d'inventaire général du patrimoine culturel.

### **Région Basse-Normandie**

Abbaye-aux-Dames

Place Reine Mathilde

BP 523 - 14035 Caen Cedex

Tél. : 02.31.06.98.98 - Fax : 02.31.06.95.95

Courriel : [courrier@crbn.fr](mailto:courrier@crbn.fr)

Site internet : <http://www.region-basse-normandie.fr>

## **Le Conseil Général de l'Orne**

**Activité** Cette collectivité territoriale est compétente, sur le territoire ornaï, en ce qui concerne :

- L'action sociale et sanitaire en faveur des enfants, des familles, des personnes handicapées, des personnes âgées, et de toutes personnes en difficulté d'insertion (RSA, Fonds d'aide aux jeunes, Fonds de solidarité pour le logement), ainsi que le dépistage des cancers du sein et colo-rectal.
- L'aménagement du territoire et l'environnement (technologies de l'information et de la communication, routes départementales, transports routiers non urbains des personnes et des scolaires, aide à l'équipement rural et agricole, protection des espaces naturels sensibles et du patrimoine naturel, protection de la ressource en eau, plan départemental d'élimination des déchets ménagers).
- L'éducation, la culture et les loisirs (entretien des collèges, bourses départementales aux jeunes, site universitaire de Damigny, médiathèque départementale, musées et archives ; subventions pour la création d'équipements sportifs, aides aux associations et manifestations sportives, culturelles et artistiques).
- L'accompagnement du développement économique et touristique (aides aux entreprises et commerces, aux zones d'activités, à la filière équine, promotion du département).

### **Hôtel du Département**

27, boulevard de Strasbourg

B.P. 528 – 61017 Alençon Cedex

Tél : 02 33 81 60 00 - Fax : 02 33 81 60 40

Site internet : <http://www.orne.fr>

## **Les Communes**

**Activité** Ces collectivités territoriales exercent, sur leur territoire et sous réserve des compétences qui peuvent être déléguées aux regroupements intercommunaux (syndicats, communauté de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines), les compétences suivantes :

Le maire, en tant que représentant de l'État, exerce notamment les missions suivantes :

- Publication et exécution des lois et des règlements ;
- Etat civil, recensement ;
- Révision des listes électorales et organisation des scrutins ;
- Protection de l'ordre public (sécurité, sûreté, salubrité), prévention de la délinquance, pouvoirs de police administrative et judiciaire.

Les communes sont également, principalement, compétentes en matière :

- **d'urbanisme, d'aménagement** : Elaboration et approbation du schéma de cohérence territoriale et du plan local d'urbanisme ou de la carte communale, délivrance des permis de construire et des autres autorisations d'occupation des sols, voirie communale, création de lotissements communaux, de zones d'activités, cimetières ;
- **d'environnement** : Distribution de l'eau potable, assainissement, collectes et traitements des ordures ménagères ;
- **d'action sociale** : Action complémentaire de celle du département avec les centres communaux d'action sociale (CCAS). Constitution des dossiers de demande d'aide sociale de droit commun et attribution d'aides sociales facultatives ;
- **d'éducation, d'enfance, de jeunesse** : Construction, entretien, équipement et fonctionnement des écoles publiques maternelles et primaires (sauf en ce qui concerne le personnel enseignant). Financement des structures d'accueil (crèches, garderies, centres de vacances et de loisirs) ;
- **d'action économique** : Participation au financement des aides directes aux entreprises, dans le cadre d'une convention passée avec la région et attribution d'aides indirectes ;
- **de logement** : Participation au programme local de l'habitat, participation aux commissions d'attribution des logements sociaux ;
- **de culture, de loisirs** : bibliothèques, musées, conservatoires, organisation et financement de l'enseignement artistique initial (musique, danse, art dramatique). Archives municipales. Construction et fonctionnement des équipements sportifs de proximité. Subventions aux clubs et associations ;
- **de transports** : Organisation des transports urbains de personnes, élaboration du plan de déplacements urbains.

Pour les coordonnées de votre mairie, veuillez consulter l'annuaire.

## La Commission d'Accès aux Documents Administratifs (C.A.D.A.)

**Activité** La CADA est une autorité administrative indépendante créée par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public.

Elle intervient lorsqu'une administration publique ou un organisme privé chargé d'une mission de service public a refusé, de manière expresse ou tacite, la communication d'un document administratif (copie d'examen ; dossier fiscal ; dossier médical ; dossier de permis de construire ; courriers). Elle émet des avis sur le caractère communicable ou réutilisable de documents administratifs, qu'elle adresse aux personnes qui l'ont saisie et aux administrations qui ont refusé la communication. La CADA donne de simples avis, qui ne lient pas l'administration. **Toutefois, elle doit être obligatoirement saisie avant tout recours devant le juge administratif.** La procédure est gratuite.

### Commission d'accès aux documents administratifs

35, rue Saint-Dominique

75700 PARIS 07 SP

Tél : 01.42.75.79.99

Fax : 01.42.75.80.70

Courriel : cada@cada.fr

Site internet : <http://www.cada.fr/>

## La Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L)

**Activité** Cette autorité administrative indépendante a pour mission essentielle de protéger la vie privée et les libertés individuelles ou publiques en veillant au respect de la loi «informatique et libertés».

Elle a un rôle de propositions et de consultations auprès des pouvoirs publics sur les mesures législatives et réglementaires en la matière.

Elle exerce un contrôle sur les obligations des organismes publics ou privés collectant dans des fichiers des données personnelles (caractéristiques et finalités des données collectées, déclaration préalable de certain fichier, conservation, sécurité et confidentialité des fichiers, informations des personnes concernées) et garantit le respect des droits reconnus aux citoyens, pour préserver leur vie privée (droit d'information, droit d'opposition, droit d'accès, droit de rectification).

Elle est chargée notamment de recevoir et d'instruire les plaintes relatives à la mise en œuvre des fichiers contenant des informations personnelles.

Lorsqu'elle est saisie par un particulier, la CNIL peut intervenir comme médiateur afin de trouver une solution amiable au litige ou effectuer des contrôles sur place. Elle dispose également d'un pouvoir de sanctions, graduées, à l'égard des responsables de fichiers d'informations personnelles (avertissement, mise en demeure, sanctions pécuniaires, injonction...). Le Président de la CNIL peut demander en référé à la juridiction compétente d'ordonner toute mesure de sécurité nécessaire et peut, au nom de la Commission, dénoncer au Procureur de la République les violations de la loi.

### Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

8, rue Vivienne

CS 30223

75083 Paris cedex 02

Tél : 01.53.73.22.22

(Pour des informations juridiques du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h)

Fax : 01.53.73.22.00

Site internet : <http://www.cnil.fr/>

# SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE

## Police et gendarmerie nationale

Les services de police et de gendarmerie sont chargés de veiller à la sécurité publique, au maintien de l'ordre et au respect des lois. Ils constatent les atteintes à la loi pénale (crimes, délits ou contraventions), reçoivent les déclarations des victimes, recherchent et entendent les auteurs de ces infractions afin qu'ils soient jugés.

### Commissariat de Police d'Alençon

**Compétence territoriale :** Alençon, Damigny, Cerisé, Saint-Germain-du-Corbéis, Condé-sur-Sarthe, Valframbert.

62, place Bonnet - 61014 ALENÇON Cedex  
Tél. : 02.33.82.10.10

### Commissariat de Police d'Argentan

**Compétence territoriale :** Argentan  
Rue Saint-Martin - 61200 ARGENTAN  
Tél. : 02.33.12.14.60

### Commissariat de Police de Flers

**Compétence territoriale :** Flers, Saint-Georges-des-Groseillers, La Lande-Patry, La Selle-la-Forge  
2, rue Paul Bert - 61100 FLERS  
Tél. : 02.33.62.30.30

### Groupement de Gendarmerie Départementale de l'Orne

(pour connaître les coordonnées de la brigade de gendarmerie territorialement compétente si vous n'êtes pas sur le ressort d'un commissariat de police)

38, boulevard Duchamp - B.P. 350 - 61014 ALENÇON Cedex  
Tél. 02.33.32.70.50

# ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

## Les établissements pénitentiaires

### Centre de Détention d'Argentan

B.P. 80219 - 61205 ARGENTAN Cedex  
Tél. : 02.33.36.35.00 - Fax : 02.33.36.35.06

## Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (S.P.I.P.)

**Activité** Le S.P.I.P. a pour mission :

- de mettre en œuvre, sur saisine des tribunaux de grande instance d'Argentan et d'Alençon, le contrôle et le suivi des condamnations pénales substitutives à l'emprisonnement prononcées à l'encontre de personnes domiciliées dans l'Orne ;

- de réaliser des enquêtes sociales préalables à la comparution devant une juridiction pénale pour adultes ;
- de participer, au Centre de détention d'Argentan et à la Maison d'arrêt d'Alençon, à la prévention des effets désocialisants de l'incarcération en favorisant la réinsertion et le maintien des liens familiaux des détenus, de les conseiller et de les préparer à leur sortie.

### **S.P.I.P. de l'Orne**

17, avenue de l'Industrie - 61200 ARGENTAN  
Tél. : 02.33.12.20.70 - Fax : 02.33.12.20.72

### **Antenne d'Alençon**

6 bis, rue de l'Air Haut - 61000 ALENÇON  
Tél. : 02.33.82.90.10 - Fax : 02.33.82.90.11

## **LES AUXILIAIRES DE JUSTICE**

### **Les Avocats**

Activité

#### **Informier et conseiller :**

L'avocat détermine la faisabilité de vos projets dans le strict respect de la réglementation dans tous les domaines de Droit.

#### **Assister et négocier :**

L'avocat vous assiste pour la rédaction d'actes et la conclusion d'accords (contrats de travail, baux d'habitation, professionnels, ruraux ou commerciaux, cessions de fonds de commerce, cessions de droits sociaux, garantie du passif...).

#### **Défendre**

Lorsqu'une solution juridique est envisageable, l'avocat vous représente et plaide tant en première instance qu'en appel devant les juridictions de l'Ordre Judiciaire et Administratif ainsi que devant tous les organismes juridictionnels et administratifs. L'avocat est seul habilité à assurer votre représentation devant le Tribunal de Grande Instance, juridiction civile de droit commun.

#### **Ordre des Avocats au barreau d'Alençon**

Maison de l'Avocat - 7, rue de Bretagne - B.P. 199 - 61000 ALENÇON  
Tél. : 02.33.26.13.65 - Fax : 02.33.32.83.78

#### **Ordre des Avocats au barreau d'Argentan**

15, rue Lautour Labroise - 61200 ARGENTAN  
Tél. / Fax : 02.33.36.29.71 - Courriel : [barreau.argentan@wanadoo.fr](mailto:barreau.argentan@wanadoo.fr)

### **CONSULTATIONS GRATUITES**

Chaque mois, les avocats des barreaux d'Alençon et d'Argentan tiennent des permanences de consultation juridique et judiciaire gratuite, anonyme et sans rendez-vous :

#### **Alençon**

le 4<sup>e</sup> vendredi de chaque mois (sauf au mois d'août) au Palais de Justice d'Alençon de 14 h à 16 h 30.

## Argentan

le 3<sup>e</sup> vendredi de chaque mois (sauf mois de juillet et d'août) au Palais de Justice d'Argentan de 9 h à 12 h.

## Flers

le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois (sauf mois de janvier et d'août) au Tribunal d'Instance de Flers de 9 h à 12 h.

## Les Notaires

**Activité** Le Notaire est un Officier Public chargé par le Ministère de la Justice de missions diverses au service des citoyens.

Il rédige et authentifie les conventions des parties en leur donnant la force exécutoire d'un jugement.

Il analyse objectivement les besoins et les souhaits de ses clients.

Il conseille de façon impartiale et arbitre les conflits.

Le Notaire est un spécialiste du Droit (droit de la famille, droit immobilier, expertise, négociation, droit rural, droit de l'entreprise...) disponible à chaque étape de votre vie, en charge d'un devoir de conseil à votre égard.

### Chambre Départementale des Notaires

45, cours Clémenceau - 61000 ALENÇON - Tél. 02.33.26.61.30 - Télécopie 02.33.26.55.85  
e-mail : Chambre-des-notaires.orne@notaires.fr

## CONSULTATIONS GRATUITES

Chaque mois, les Notaires tiennent des permanences de consultation juridique et judiciaire gratuite, anonyme :

### Alençon

le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois (sauf au mois d'août) à la Chambre des Notaires de l'Orne  
45, cours Clémenceau à Alençon - de 15 h à 18 h sur rendez-vous au 02.33.26.61.30

### Flers

le 2<sup>e</sup> mardi de chaque mois (sauf au mois d'août) à la Chambre de Commerce et de l'Industrie  
Route de Granville - La Lande Patry - de 10 h à 12 h **sans rendez-vous**.

## Les Huissiers de Justice

**Activité** L'Huissier de Justice vous informe et protège vos droits. L'Huissier de Justice est un Officier Public et Ministériel qui exerce une profession libérale réglementée.

Il bénéficie d'un monopole pour la délivrance des actes de procédure judiciaire, de l'assignation en justice à l'exécution des décisions rendues. Pour prévenir un conflit ultérieur ou pour vous permettre de rapporter LA PREUVE. Le CONSTAT établi par l'Huissier de Justice est un témoignage solide, fiable et impartial.

Il exerce également de manière concurrentielle dans des domaines aussi variés que le recouvrement amiable de créances, la rédaction de baux et autres actes sous seing privé, les consultations juridiques, l'administration d'immeubles et syndic de copropriété, les ventes aux enchères publiques.

L'Huissier de Justice est tenu au secret professionnel et a un devoir de conseil à l'égard de ses clients.

L'organisation statutaire de la profession par chambres au niveau national, régional et départemental vous permet de trouver le bon interlocuteur.

### **Chambre Départementale des Huissiers de Justice**

05, avenue du Docteur Joly – BP 23 – 61140 BAGNOLES DE L'ORNE

Tél. : 02.33.37.84.20 – Fax : 02.33.38.28.58 – Email : olivier.petitjean@wanadoo.fr

## **Les Commissaires Priseurs Judiciaires**

**Activité** C'est un Officier ministériel chargé de procéder, dans les conditions fixées par les lois et les règlements en vigueur, à l'estimation et à la vente publique des objets mobiliers dans le cadre des ventes judiciaires. Une chambre nationale représente la profession auprès des pouvoirs publics notamment du ministère de la Justice.

### **Chambre Nationale des Commissaires Priseurs Judiciaires :**

13, rue de la Grange Batelière - 75009 PARIS - Tél. : 01.47.70.89.33 - Fax : 01.48.00.06.83

Courriel : cncpj@commissaires-priseurs.com

Site internet : [www.commissaires-priseurs.com](http://www.commissaires-priseurs.com)

**À noter** La loi du 2000-642 du 10 juillet 2000 précise que les **ventes volontaires** de meubles aux enchères publiques sont organisées et effectuées par des sociétés agréées par le Conseil des Ventes Volontaires de Meubles aux Enchères Publiques. Ces sociétés doivent comprendre en leur sein une personne habilitée à diriger les ventes volontaires. Elles agissent comme mandataires du propriétaire du bien.

Les ventes volontaires peuvent également être organisées et réalisées à titre accessoire par les notaires et les huissiers de justice dans le cadre de leur office et selon les règles qui leur sont applicables.

### **Conseil des Ventes Volontaires de Meubles aux Enchères Publiques :**

19, avenue de l'Opéra - 75001 PARIS - Tél. 01.53.45.85.45 - Fax 01.53.45.89.20

Site internet : [www.conseildesventes.fr](http://www.conseildesventes.fr)

## **Les Administrateurs Judiciaires et les Mandataires Judiciaires**

### **Activité**

### **L'Administrateur Judiciaire :**

Professionnel de l'économie et de la finance, l'Administrateur Judiciaire est chargé par décision de justice d'administrer les biens d'autrui ou d'exercer des fonctions d'assistance ou de surveillance dans la gestion de ces biens.

Il intervient dans les procédures de sauvegarde et de redressement judiciaire où il est chargé d'assister le dirigeant afin de trouver des solutions pour régler les difficultés de son entreprise et en préparer le redressement. L'administrateur judiciaire intervient afin de faciliter la continuation de l'exploitation. Il établit un diagnostic complet de l'entreprise et met tout en œuvre pour tenter de la sauver et de limiter le nombre de licenciements.

Il élabore et présente au tribunal une solution tendant à la sauvegarde de l'entreprise et au maintien de son activité dans le cadre d'un plan de redressement. Il reçoit et analyse d'éventuelles offres de reprise de l'activité et les soumet au tribunal en vue d'une cession de l'entreprise.

Il intervient également de manière privilégiée en matière de prévention des difficultés des entreprises.

### **Le Mandataire Judiciaire :**

Désigné dans toute procédure collective, il est chargé par décision de justice de représenter les créanciers, de préserver les droits financiers des salariés et de réaliser les actifs des entreprises en liquidation judiciaire au profit des créanciers.

Le mandataire accompagne le chef d'entreprise durant toute la période d'observation. Il invite les créanciers à déclarer leur créance et vérifie le montant exact des dettes, fixé ensuite par le juge-commissaire ; il les consulte sur les propositions de règlement émises par l'entreprise ou son administrateur en donnant son avis.

Il assure le règlement des sommes dues aux salariés et procède aux licenciements en liquidation judiciaire. Lorsque le redressement de l'entreprise apparaît impossible, le mandataire judiciaire désigné liquidateur met en œuvre la cession globale de l'entreprise avec ses salariés ou la vente séparée de ses actifs mobiliers et immobiliers et recouvre les sommes dues par les clients.

Il répartit les fonds obtenus entre les créanciers permettant ainsi leur recyclage dans le circuit économique.

### **Conseil National des Administrateurs Judiciaires et des Mandataires Judiciaires à la liquidation des entreprises :**

25, avenue de l'Opéra - 75001 PARIS - Tél. : 01.42.61.77.44 - Télécopie : 01.42.61.06.21  
Site internet : [www.cnajmj.com](http://www.cnajmj.com)

## **MÉDIATION ET CONCILIATION**

### **Délégué Départemental du Médiateur de la République**

**Activité** Il est le correspondant départemental du Médiateur de la République. Autorité Administrative Indépendante, le Médiateur de la République joue le rôle d'intermédiaire entre les pouvoirs publics et les particuliers au sujet de leurs revendications concernant le fonctionnement d'une administration ou d'un service public. La réclamation doit être précédée des démarches nécessaires auprès des administrations concernées.

Il n'est pas compétent pour les conflits d'ordre privé (avec un voisin, commerçant, etc.) et il ne peut pas intervenir dans une procédure engagée devant une juridiction.

Il reçoit sur rendez-vous les vendredis.

#### **Préfecture de l'Orne**

39, rue Saint Blaise - 61018 ALENÇON Cedex  
Tél. : 02.33.80.62.18 - Fax : 02.33.80.61.65

### **Médiateur de la Direction Départementale de l'Équipement**

#### **D.D.E - Cité Administrative**

Place Bonet - 61013 ALENÇON Cedex  
Tél. : 02.33.32.50.50 - Fax : 02.33.26.30.15

### **Le Médiateur familial**

**Activité** Le médiateur familial est un professionnel qui peut intervenir dans les conflits familiaux, notamment pour préserver les intérêts des enfants. Il aide les parties d'une manière neutre et impartiale à dialoguer afin qu'elles élaborent elles mêmes des solutions acceptées et donc durables à leur conflit. La médiation familiale est une démarche volontaire qui peut être faite avant, pendant, après ou hors procédure judiciaire.

#### **Service de Médiation Familiale**

Association Sauvegarde de l'Enfance de l'Orne  
6, rue Anne-Marie Javouhey - 61000 ALENÇON  
Tél. : 02.33.80.02.20 - Fax : 02.33.26.64.15

## Le Conciliateur de Justice

**Activité** Le Conciliateur de Justice est une personne bénévole nommée par le Premier Président de la Cour d'appel et chargée de rechercher une solution à l'amiable pour résoudre certains litiges civils (troubles du voisinage, problème de mitoyenneté, conflit entre propriétaire et locataire, etc.). Il peut être saisi directement par les personnes en conflit ou, avec leur accord, être désigné par le juge d'instance saisi du litige. Si les parties parviennent à un arrangement, même partiel, le conciliateur établit un constat d'accord daté et signé par les intéressés et lui-même.

### **M. Alain HURBAL** - Conciliateur de Justice

*Greffe du Tribunal d'Instance de Mortagne-au-Perche*

8, rue du Tribunal - B.P. 20 - 61400 Mortagne-au-Perche - Tél. : 02.33.85.32.40.

Courriel : conciliateurjusticemortagne@wanadoo.fr

**Compétence territoriale :** ressort du Tribunal de Grande Instance d'Alençon (arrondissement de Mortagne-au-Perche et cantons d'Alençon, Carrouges, Courtomer, le Mêle-sur-Sarthe et Sées).

#### **Permanences :**

Le Vendredi de 14 h 30 à 16 h 30 au Tribunal d'Instance de Mortagne-au-Perche.

### **M. Jean LECROSNIER** - Conciliateur de Justice

*Greffe du Tribunal d'Instance de Flers*

33, rue Jules-Gévelot - B.P. 419 - 61100 FLERS Cedex - Tél. : 02.33.65.35.04

**Compétence territoriale :** ressort du Tribunal de Grande Instance d'Argentan (arrondissement d'Argentan et cantons de Domfront, la Ferté-Macé, Juvigny-sous-Andaine, Passais-la-Conception).

## Le Conciliateur fiscal

**Activité** Le Conciliateur fiscal est chargé de répondre aux demandes des usagers dont le litige avec l'administration fiscale (Trésor Public ou Direction Générale des Impôts) porte sur l'établissement ou le recouvrement de l'impôt, le contentieux, le gracieux, et sur toutes les procédures de contrôle sur pièce. Son champ de compétence s'étend aux litiges ayant trait à la qualité du service rendu à l'usager. L'établissement ou le recouvrement de l'impôt, le contentieux ou le gracieux générés par un contrôle sur place sont exclus du champ de compétence du conciliateur.

L'usager ne peut saisir le conciliateur qu'après avoir expressément effectué une première démarche auprès du service et que celle-ci s'est soldée par une fin de non-recevoir. Ainsi, le conciliateur fiscal peut être directement saisi à l'issue de toute procédure contentieuse ou gracieuse ayant donné lieu à décision de rejet ou d'admission partielle de la part de l'administration, et à l'occasion de tout litige qui, au niveau du service local, s'est conclu par une décision formalisée défavorable à l'usager.

L'intervention du conciliateur reste sans effet sur les délais de recours au tribunal.

La saisine du conciliateur fiscal du département de l'Orne s'opère par courrier ou par messagerie électronique.

### **Conciliateur fiscal départemental**

B.P. 58 - 61002 ALENÇON cedex

Courriel : conciliateurfiscal61@dgfip.finances.gouv.fr

# INFORMATIONS JURIDIQUES ET AIDE AUX VICTIMES

## Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de l'Orne

**Activité** Le C.D.A.D. de l'Orne est un groupement d'intérêt public issu d'une convention du 14 octobre 1996 approuvée par un arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> avril 1997. Le C.D.A.D. a reçu pour mission de permettre à toute personne de connaître ses droits et obligations en dehors de toute procédure contentieuse et de bénéficier des moyens de les faire valoir ou de les exécuter grâce à l'intervention de professionnels ou d'associations.

Depuis sa création, le C.D.A.D. de l'Orne a mis en oeuvre de nombreuses actions d'aide à l'accès au droit pour lutter contre l'illettrisme juridique et contre l'exclusion sociale par méconnaissance des dispositifs légaux (consultation gratuite de professionnels du droit, édition d'un guide local regroupant les différents services juridiques, administratifs, sociaux et associatifs situés dans l'Orne, création d'un site Internet, formation, accompagnement des victimes, etc.).

### Quels sont les membres du C.D.A.D. de l'Orne ?

Sous la présidence du Président du Tribunal de Grande Instance d'Alençon, le C.D.A.D. rassemble des représentants de l'Etat (les Présidents des Tribunaux de Grande Instance d'Alençon et d'Argentan, ainsi que le Directeur des Affaires Sanitaires et Sociales), du Département de l'Orne (le Président du Conseil général de l'Orne), des Ordres des avocats des barreaux d'Alençon et d'Argentan, de la Chambre départementale des Huissiers de Justice, de la Chambre départementale des Notaires, des Caisses des Règlements Pécuniaires des Avocats des Barreaux d'Alençon et d'Argentan, de l'Association des Maires de l'Orne, de l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Orne, du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Orne.

### Les consultations gratuites

Le C.D.A.D. délivre et finance, sous condition de ressources, des bons de consultation juridique. Le bénéficiaire de ce bon pourra obtenir, dans un délai de validité d'un mois, une consultation gratuite en cabinet en prenant rendez-vous avec un professionnel du droit librement choisi : Avocat, Notaire ou Huissier de Justice.

### Pour nous contacter

#### C.D.A.D.

54, rue Saint Blaise - 61000 ALENÇON

N° Vert : 0800.130.642 du mardi au vendredi , de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Fax : 02.33.32.08.80

E.mail : [cdad.orne@wanadoo.fr](mailto:cdad.orne@wanadoo.fr)

Site internet : [www.cdad-orne.com](http://www.cdad-orne.com)

# Association d'Aide aux victimes, de Contrôle Judiciaire socio-éducatif, d'Enquête de personnalité et de Médiation pénale (A.C.J.M.)

## Activité

**1** L'A.C.J.M. (association d'Aide aux victimes, de Contrôle Judiciaire socio-éducatif, d'Enquête de personnalité et de Médiation pénale) a pour mission de venir en aide à toutes les victimes d'infractions pénales en sachant les accueillir, les écouter et les orienter ; de participer à la recherche de la solution judiciaire la plus adéquate à l'égard de l'auteur de l'infraction ; de tenter un rapprochement entre auteur et victime pour assurer une juste et rapide indemnisation (uniquement à la demande des magistrats).

## A.C.J.M.

6-8, rue des Filles Sainte Claire - 61000 ALENÇON

Tél. : 02.33.32.20.00 - Fax : 02.33.32.92.56

## Permanences décentralisées :

### Alençon - Perseigne

Chaque vendredi, de 9 h à 12 h - 11, avenue Winston Churchill

### Alençon - Courteille

Chaque vendredi, de 13 h 45 à 17 h - Centre Social et Culturel de Courteille, rue E. Branly

### Argentan

Chaque 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardi du mois et chaque jeudi, de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Quartier des Provinces - 2, rue d'Auvergne - 61200 ARGENTAN - Tél. : 02.33.32.20.00

### Flers

2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lundi et mercredi de chaque mois de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

23, rue Joseph Morin (accès rue de la Géroudière) - 61100 FLERS - Tél. : 02.33.32.20.00

### L'Aigle

2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mercredi de chaque mois, de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

CIAS, Pôle administratif - 5 place du Parc - 61300 L'AIGLE

**2** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, l'A.C.J.M. assure en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit, une permanence de consultation juridique d'une demi-journée par semaine sur Flers et Argentan. Dans le cadre de ces permanences, l'A.C.J.M. :

Apporte une première assistance et une écoute et vous informe gratuitement et anonymement sur vos droits ;  
Délivre, sous condition de ressources, des bons pour obtenir une consultation juridique gratuite auprès d'un professionnel de justice (Avocat, Notaire et Huissier de Justice) en dehors de toute phase contentieuse.

## Permanences d'accès au droit : (voir horaires ci-dessus)

### Argentan

Quartier des Provinces

2, rue d'Auvergne - 61200 ARGENTAN - Tél. : 02.33.32.20.00

### Flers

23, rue Joseph Morin (accès rue de la Géroudière) - 61100 FLERS - Tél. : 02.33.32.20.00

**3** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003, l'A.C.J.M. assure une présence lors des audiences correctionnelles au Tribunal de Grande Instance d'Alençon. Lors de ces audiences, l'A.C.J.M. apporte un accueil et une écoute des victimes, une information générale et une orientation, en cas de besoin, vers un avocat de permanence désigné par le Bâtonnier de l'ordre des avocats au barreau d'Alençon.

# Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Orne (C.I.D.F.F.)

**Mission et objectif :** Accès aux droits, lutte contre toute les formes de violences et de discriminations, favoriser l'accès à l'emploi des femmes, promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, santé des femmes et des familles.

- Accueil point info famille
- Permanences d'informations juridiques gratuites et anonymes
- Accueil et accompagnement des victimes de violences
- Soutien psychologique (entretien et groupe de parole)
- Accompagnement des femmes vers l'emploi
- Ateliers de savoirs sociolinguistiques (vie quotidienne et pratique)
- Espace documentaire avec accès à Internet
- Information/préventions collectives (voir mission)

## C.I.D.F.F. de l'Orne

Relais Droit Santé – 51, rue de la Gare - 61100 Flers - Tél./Fax : 02.33.64.04.11  
courriel : [secretariat@cidf-orne.com](mailto:secretariat@cidf-orne.com)

Ouvert au public du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h

En cas de situation de violences intrafamiliales, Numéro d'urgence : 02.33.64.38.92

## **Permanences juridiques :**

### Flers

Relais Droit Santé - 51, rue de la Gare - 61100 Flers - Tél./Fax : 02.33.64.04.11

Lundi : 13 h 30 à 18 h et de 18 h à 19 h sur rendez-vous

Mercredi et vendredi : 9 h à 12 h 30 et de 12 h 30 à 13 h 30 sur rendez-vous

Jeudi : 14 h à 18 h

Le 1<sup>er</sup> samedi du mois, de 9 h 30 à 12 h 30 sur rendez-vous

### Argentan

Maison du citoyen - rue des Pervenches

Le mardi, de 13 h 30 à 17 h 30

Le jeudi de 9 h 30 à 11 h 30 (tous les 15 jours)

Informations juridiques par le biais du Proxibus Quartier des Provinces ou centre ville

### La Ferté-Macé

Centre culturel du Grand Turc - Tél. : 02.33.64.04.11

Le jeudi, de 9 h 30 à 12 h - Et de 12 h à 13 h sur rendez-vous

### Alençon

Antenne relais - Mairie - Place de la Paix - Quartier Perseigne

Le lundi, de 9 h à 12 h

Bureau Information Jeunesse - Place Poulet-Malassis

Le jeudi de 14 h à 17 h 30 (tous les 15 jours)

### L'Aigle

Pôle administratif - CIAS 1<sup>er</sup> étage - 5, place du Parc

Les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> lundi de chaque mois, de 14 h à 17 h 30, et le 3<sup>e</sup> lundi du mois de 13 h 30 à 17 h 30

### Mortagne

CIAS - 4, rue de la Comédie

Le 4<sup>e</sup> lundi de chaque mois, de 14 h à 17 h 30

### Domfront

Mairie - Salle des permanences - Place Roirie

Le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois, de 14 h à 17 h 30

## La Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'égalité des chances (HALDE)

**Activité** La HALDE informe et accompagne les personnes victimes d'une discrimination fondée notamment sur le sexe, l'origine ethnique, la religion, le handicap, l'âge, l'état de santé, l'état de grossesse, l'orientation sexuelle, les opinions politiques, les activités syndicales, etc.

La HALDE peut être saisie directement par la victime (envoi d'un courrier ou saisie en ligne en remplissant le questionnaire qui se trouve sur le site internet [www.halde.fr](http://www.halde.fr) à la rubrique « saisir en ligne ») ou encore indirectement par l'intermédiaire d'un député, d'un sénateur, d'un parlementaire européen ou d'une association déclarée depuis cinq ans et dont l'objet est la lutte contre les discriminations.

De plus, la HALDE est en train de mettre en place sur l'ensemble du territoire un réseau de correspondants locaux bénévoles pour informer les victimes de leurs droits et les aider à constituer leur dossier de réclamation.

La HALDE dispose de pouvoirs d'investigation et de recommandation. Elle peut proposer une médiation ou une transaction, saisir le Procureur de la République lorsque les faits de discriminations sont avérés et intervenir dans le cadre d'une procédure judiciaire.

### HALDE

11, rue Saint-Georges - 75009 PARIS

Tél : 08.1000.5000 (Prix d'un appel local depuis un poste fixe) du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h

Courriel : [contact@halde.fr](mailto:contact@halde.fr)

Site internet : <http://www.halde.fr>

Coordonnées des correspondants locaux sur le site internet à la rubrique « La HALDE/actualité en région ».

## Assistance aux Victimes - Service d'Accueil des Urgences

**Activité** Le Service d'Accueil des Urgences du Centre hospitalier d'Alençon propose, avec le concours d'une psychologue en victimologie, de venir en aide aux personnes victimes de violences (avérées ou suspectées) ou en situation de détresse psychologique : agressions, catastrophes, prises d'otages, accidents et plus généralement de troubles post-traumatiques :

- En vous apportant un accueil, une première écoute et en vous mettant en lien avec les différents services de l'hôpital ;
- En vous orientant vers les structures spécialisées, les services judiciaires, sociaux, associatifs compétents.

### **Permanence :**

#### Service d'Accueil des Urgences Centre Hospitalier d'Alençon

25, rue de Fresnay - B.P. 354 - 61014 Alençon cedex

Tél. : 02.33.32.30.30

## Numéro National d'Aide aux Victimes

**Activité** Le numéro national d'aide aux victimes vous écoute et vous oriente vers un réseau d'associations et de services. Les professionnels de ce réseau vous accueillent, vous soutiennent et vous informent gratuitement en toute confidentialité.

#### Numéro National d'Aide aux Victimes

08.842.846.37 (Prix d'appel local) 7j/7, de 9 h à 21 h

Site internet : [www.inavem.org](http://www.inavem.org)

## Info Violences conjugales – Tél : 39 19 (appel gratuit)

Des spécialistes accueillent victime ou témoin de violences conjugales et indiquent les démarches à suivre.

Ouvert du lundi au samedi de 8 h à 22 h, les jours fériés de 10 h à 20 h.

## S.O.S Femmes violées - Tél. 0800-05-95-95 (appel gratuit)

**Activité** Cette association agréée par le secrétariat chargé des droits des femmes vous écoute et vous informe gratuitement et en toute confidentialité, du lundi au vendredi, de 10 h à 19 h.

### « Allô Service public » - 3939

Service d'orientation des usagers, en lien avec les centres interministériels de renseignements administratifs concernant toutes informations sur vos droits, vos obligations et sur les démarches à accomplir. Accessible du lundi au vendredi, de 8 h à 19 h et le samedi, de 9 h à 14 h.

### Casier Judiciaire National - Demande d'extrait du bulletin numéro 3

L'extrait de casier judiciaire ne peut être demandé que par la personne qu'il concerne ou son représentant légal s'il s'agit d'un mineur ou d'un majeur sous tutelle. Se faire délivrer l'extrait du casier judiciaire d'un tiers est sanctionné par la loi (article 781 du Code de Procédure Pénale). Le bulletin n°3 ne peut en aucun cas être délivré à un tiers (article 777 du Code de Procédure Pénale).

#### **Casier judiciaire national**

107, rue du Landreau - 44317 NANTES cedex 3

Tél : 02.51.89.89.51 - Fax: 02.51.89.89.18

Ouverture du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h ; le samedi, de 9 h 30 à 12 h 15

<https://www.cjn.justice.gouv.fr/>

### Où s'adresser pour faire la demande ?

Au Casier Judiciaire National si vous êtes né en France métropolitaine, dans un département d'Outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon ou si vous êtes né hors de France.

Au greffe du tribunal de première instance de votre lieu de naissance si vous êtes né dans un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer (sauf Saint-Pierre-et-Miquelon).

### Comment demander le bulletin numéro 3 en quelques jours ?

#### **Le plus rapide :**

Si vous êtes né en France métropolitaine, dans un département d'Outre-mer ou à Saint-Pierre-et-Miquelon, vous pouvez adresser votre demande :

- en ligne, sur le site [www.cjn.justice.gouv.fr](http://www.cjn.justice.gouv.fr)

Si vous êtes né hors de France :

Par courriel à l'adresse suivante : [cjn@justice.gouv.fr](mailto:cjn@justice.gouv.fr)

#### **Toute demande par courriel doit comporter obligatoirement :**

- Votre identité complète (nom de famille, nom d'usage si nécessaire, prénom(s), date de naissance, ville et pays de naissance)
- Un justificatif d'identité au format GIF, JPEG ou PDF
- Votre adresse postale personnelle

### Autres modes de demande (retour sous 2 semaines environ)

- Par courrier au Casier Judiciaire National 44317 NANTES cedex 3
- Par télécopie au 02.51.89.89.18 (joindre un justificatif d'identité)

Pour les personnes nées hors de France la photocopie d'un justificatif d'identité est obligatoire.

Il est aussi possible de se présenter sur place avec une pièce d'identité.

### Coût de la demande

L'obtention du bulletin numéro 3 est gratuite. Il n'est pas nécessaire de joindre d'enveloppe ou de timbre pour la réponse.

# PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

## Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

**Activité** La Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse contribue à la mise en œuvre des décisions judiciaires concernant les mineurs.

Elle adapte au territoire et au contexte local l'ensemble de ses missions génériques, dans le cadre des orientations nationales et régionales. Elle habilite, contrôle et tarifie les associations qui participent aux missions de service public.

Le Centre d'action Educative est chargé de l'exécution des mesures d'investigations et de milieu ouvert. Il met en œuvre des activités de jour, des placements familiaux. Il assure la permanence éducative auprès du tribunal pour enfants et l'accueil des jeunes et des familles.

### D.D.P.J.J. Orne-Calvados

3, place Jean Nouzille - 14000 CAEN

Tél : 02.31.72.67.65

### Centre d'Action Educative

55, Bd de la République - B.P. 230 - 61007 ALENÇON Cedex

Tél. : 02.33.82.41.20 - Fax : 02.33.32.09.42

## Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de l'Orne

**Activité** L'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de l'Orne s'est donné pour but, dans ses statuts, la promotion de la personne, la protection des enfants, des adolescents et des adultes en difficulté, en particulier ceux qui souffrent d'inadaptation, de handicap ou d'exclusion dans une démarche d'éducation, de soin et d'insertion sociale. Elle développe ses missions autour des 4 axes principaux que sont :

- Le pôle du soin à l'enfant avec les consultations du Service Médico-Psycho-Pédagogique (SMPP).
- Le pôle des actions éducatives et judiciaires avec son service d'Actions Educatives en Milieu Ouvert à travers lequel elle effectue une prise en charge éducative d'enfants à la demande du juge pour enfants (AEMO) et son service d'enquêtes sociales permettant au juge des enfants de prendre les mesures d'accompagnement adaptées.
- Le pôle des actions de prévention avec son équipe de prévention spécialisée, qui fait le lien entre les personnes et les institutions sur les quartiers, ses espaces de rencontre qui proposent des lieux de rencontre parents-enfants dans le cadre de séparation ; et son service de médiation familiale qui, au moment de la séparation ou du divorce aide les parents à aménager leur nouvelle situation familiale au mieux des intérêts de leurs enfants.
- Le pôle de l'insertion et du logement qui, à travers ses Maisons Relais de Flers et Alençon permet à des personnes démunies de trouver un logement stable dans un environnement social ordinaire et les accompagne dans leur parcours d'insertion ou de réinsertion.

### Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de l'Orne (ADSEAO) Direction générale

6, rue Anne-Marie Javouhey – BP 145 – 61005 ALENÇON Cedex

Tél : 02.33.80.65.40 – Fax : 02.33.26.55.88 - Courriel : adsea61@wanadoo.fr

### Direction du Pôle des actions éducatives et judiciaires (AEMO) (Enquêtes Sociales)

6, rue Anne Marie Javouhey - 61000 ALENCON

Tél : 02.33.80.40.60 – Fax : 02.33.82.60.37 - Courriel : aemo61@wanadoo.fr

### Direction du pôle de l'insertion et du logement

6, rue Anne Marie Javouhey - 61000 ALENCON

Tél : 02.33.80.40.60 – Fax : 02.33.82.60.37

### Direction du pôle des actions de prévention

#### (prévention spécialisée, espaces de rencontre, médiation familiale)

6, rue Anne Marie Javouhey - 61000 ALENCON

Tél : 02.33.80.02.20 – Fax : 02.33.26.64.15

### Direction du pôle de soin à l'enfant (SMPP)

ATRIUM – 81, avenue du Général Leclerc – 61000 ALENCON

Tél : 02.33.26.59.85 – Fax : 02.33.32.96.54 - Courriel : smpp-alencon@wanadoo.fr

## **Enfance et partage (aide à l'enfance maltraitée)**

### Ecoute, information et conseil

N° Vert : 0800.05.12.34 - Appel gratuit et anonyme - 7 jours sur 7 - 24 h sur 24

## **Allo Enfance Maltraitée - Tél. 119 (appel gratuit - 24h / 24)**

Site internet : [www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr)

# **PERSONNES ÉTRANGÈRES**

## **La CIMADE (accueil juridique et administratif des étrangers dans l'Orne)**

**Activité** La CIMADE est une association nationale créée en 1939 pour venir en aide aux personnes déplacées. Son rôle consiste à accueillir, orienter et défendre les étrangers confrontés à des difficultés administratives et juridiques. Elle intervient également dans les centres de rétention administrative, où sont maintenus les étrangers en instance d'expulsion, pour veiller au respect de la dignité des personnes retenues et de leurs droits. Elle intervient aussi pour faciliter l'accès aux droits du public étranger ou d'origine étrangère.

**Permanences :** Le mercredi, jeudi et vendredi de 9 h 15 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.  
Les matins sur RDV et les après-midi sans RDV.

2, rue Louise Michel - 61000 ALENCON

Tél. / Fax : 02.33.28.09.37 - Courriel : [cimade.alencon@free.fr](mailto:cimade.alencon@free.fr)

## **Accueil et promotion des étrangers (A.P.E.)**

**Activité** L'A.P.E. permet aux personnes d'origine étrangère de bénéficier d'un apprentissage de la langue française, d'un accompagnement social. Elle organise aussi des ateliers d'échanges, de l'accompagnement scolaire et des animations interculturelles.

**Permanences :** Tous les jours de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

2, rue Louise Michel – 61000 Alençon

Tél / Fax. 02.33.29.10.97 – courriel : [accueil.promotion.etrangers@wanadoo.fr](mailto:accueil.promotion.etrangers@wanadoo.fr)

## Le Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (C.A.D.A.)

**Activité** Le Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile d'Alençon, ouvert depuis 1998, accueille et héberge les demandeurs d'asile politique et les aide à monter leur dossier de demande d'asile.

C.A.D.A. Alençon

23, chemin des Châtelets - 61000 ALENÇON

Tél. : 02.33.15.20.10 - Courriel : CAD4@wanadoo.fr

## SOCIAL

### Service Coordination des Circonscriptions d'Action Sociale

**Activité** Accueil, information, orientation, actions de prévention auprès de la personne et de la famille, protection de l'enfance, aide à l'insertion, instructions des dossiers de R.S.A. et accompagnement des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie.

#### Circonscription d'Alençon :

Antenne d'Alençon

19, rue des Capucins - B.P. 30 - 61001 ALENÇON Cedex - Tél. : 02.33.32.39.00

Antenne de Perseigne

6, rue Michelet - 61000 ALENÇON - Tél. : 02.33.31.04.31

Antenne de Sées

3, rue Saint Martin - 61500 SÉES - Tél. : 02.33.28.71.09

#### Circonscription d'Argentan :

Antenne d'Argentan

16, rue des Capucins - B.P. 30020 - 61201 ARGENTAN Cedex - Tél. : 02.33.12.42.20

Antenne de Vimoutiers

2, rue Lecoœur - 61120 VIMOUTIERS - Tél. : 02.33.39.06.33

#### Circonscription de Flers :

Antenne de Flers

5A/5B, rue Joseph Morin - B.P. 131 - 61103 FLERS Cedex - Tél. : 02.33.64.56.10

Antenne de Domfront

12, Place du Champ de Foire - 61700 DOMFRONT - Tél. : 02.33.38.53.66

Antenne de la Ferté-Macé

16, rue Louis Pasteur - 61600 LA FERTÉ-MACÉ - Tél. : 02.33.37.46.04

#### Circonscription de Mortagne-au-Perche :

Antenne de Mortagne-au-Perche

18, rue Jacques Cartier - B.P. 24 - 61400 MORTAGNE-AU-PERCHE - Tél. : 02.33.85.24.20

Antenne de Bellême

Z.I. - Route du Mans - 61130 BELLÊME - Tél. : 02.33.85.30.20

Antenne de L'Aigle

Bâtiment Ile de France - Rue Georges Lochon - B.P. 122 - 61300 L'AIGLE - Tél. : 02.33.84.36.00

## La Caisse d'Allocations Familiales de l'Orne

**Activité** La Caisse d'Allocations Familiales assure le paiement des prestations et exerce une action sociale en faveur des allocataires et de leurs familles.

Son service d'Accompagnement Social et Familial (A.S.F.) peut vous apporter aides et conseils :

- Information sur la vie quotidienne : le logement, les possibilités de départ en vacances, le congé parental, ...
- Réalisation de votre bilan financier complet : ressources, charges, dépenses courantes, dettes, crédits, ...
- Information sur la constitution d'un dossier de surendettement.

### Caisse d'Allocations Familiales de l'Orne

14, rue du 14<sup>e</sup> Hussards - 61021 ALENÇON Cedex

Ouverture : Lundi de 8 h 30 à 17 h et du mardi au vendredi, de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h à 17 h.

Tél. 08.20.25.61.10 (en lien avec un conseiller du lundi au jeudi, de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h) - Fax : 02.33.31.02.02

Site Internet : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

Pour connaître les lieux et les heures d'une des permanences d'accueil prestations familiales dans le département contacter la CAF de l'Orne.

*Signalez tous les changements intervenus dans votre situation, vous bénéficierez ainsi de toutes les prestations auxquelles vous avez droit.*

### Accompagnement Social et Familial (A.S.F.)

**Courteille** : Centre social et culturel, rue Edouard Branly - Tél. : 02.33.80.49.05

**Permanence** : Lundi de 9 h 30 à 12 h

**Perseigne** : 4 bis, rue Michelet - Tél. : 02.33.27.78.03

**Permanence** : Lundi de 9 h à 12 h

**Argentan** : 27, rue de Champagne - Tél. : 02.33.67.40.16

**Permanence** : Lundi de 9 h à 12 h

**Bellême** : 48, avenue Roger Martin du Gard - Tél. : 02.33.83.34.21

**Permanence** : Lundi de 9 h à 12 h

**Flers** : Centre Emile Halbout, rue Jules Appert - Tél. : 02.33.64.24.54

**Permanences** : Lundi et Mercredi de 9 h à 12 h

**La Ferté-Macé** : Maison des Services Publics - Parking du Centre ville (accès rue d'Hautvie)

Tél. : 02.33.30.47.52

**Permanence** : Lundi de 9 h à 12 h et Mercredi de 9 h à 11 h

**L'Aigle** : 5, place du Parc - Tél. : 02.33.24.07.55

**Permanences** : Lundi de 9 h à 12 h

**Mortagne** : 16, rue Jacques Cartier - Tél. : 02.33.25.26.00

**Permanence** : Lundi de 9 h à 12 h

**Sées** : 5, rue du Vivier - Tél. : 02.33.27.80.09

**Permanence** : Lundi de 9 h 30 à 12 h

**Vimoutiers** : 2, rue Eugène Lecœur - Tél. : 02.33.36.87.40

**Permanence** : Jeudi de 9 h 30 à 12 h

## La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Orne (C.P.A.M.)

**Activité**

### **Le remboursement des soins**

L'assurance maladie rembourse à l'assuré et à ses ayants-droit une partie ou la totalité des soins prescrits par un médecin (honoraires médicaux, achats de médicaments, frais d'analyses biologiques, hospitalisation). Les taux de remboursement sont fixés par l'Etat. Le ticket modérateur, qui représente la part des dépenses non remboursées par l'assurance maladie, reste à la charge de l'assuré ou est remboursé par sa mutuelle ou son assurance complémentaire.

## La compensation de la perte de salaire

Afin de compenser une partie de la perte de salaire qui résulte d'un arrêt de travail ou d'une réduction de la capacité de travail d'un assuré, l'Assurance maladie lui verse des indemnités :

- indemnités journalières en cas d'arrêt de travail de l'assuré pour maladie, maternité ou accident du travail,
- pension d'invalidité si, à la suite d'une maladie, l'assuré présente une invalidité réduisant sa capacité de travail,
- capital ou rente si, à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, l'assuré est atteint d'une incapacité de travail permanente.

En cas de décès de l'assuré, l'Assurance maladie peut verser un capital décès aux ayants-droit de celui-ci.

### C.P.A.M. de l'Orne

34, place Bonet - 61012 ALENÇON Cedex

Tél. 36 46

Site internet : [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

**Remarques :** Pour tout courrier adressé à la C.P.A.M. et quelle que soit votre commune de résidence dans le département, veuillez utiliser l'adresse unique indiquée ci-dessus.

#### Les points d'accueil permanents :

- **Alençon** : 34, place Bonet  
lundi, de 8 h à 17 h et du mardi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 17 h.
- **Alençon Perseigne** : Antenne Relais - 11, Place de la Paix  
du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.
- **Argentan** : Rue des Vieilles Halles  
le lundi, de 8 h à 17 h et du mardi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 17 h.
- **Flers** : Impasse Fouchard  
le lundi, de 8 h à 17 h et du mardi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 17 h.
- **L'Aigle** : Allée Raoul Barbé  
le lundi, de 8 h à 17 h et du mardi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 17 h.

#### Permanences d'accueil physique :

- **Athis** : Maison de communauté de Commune du Pays d'Athis et du Bocage  
Mercredi, de 9 h 30 à 11 h 30
- **Bellême** : Mairie - Mardi, de 13 h 30 à 15 h 30
- **Courtomer** : Mairie - Mardi, de 10 h 30 à 12 h 15
- **Domfront** : 15, rue Montgomery, mardi et vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30
- **Gacé** : Mairie - Mercredi, de 13 h 30 à 15 h 30
- **La Ferté Macé** : 24, rue Saint Denis lundi, mercredi et jeudi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30
- **Le Mêle-sur-Sarthe** : Mairie - Mardi, de 8 h 30 à 10 h
- **Le Merlerault** : Mairie - Mardi, de 14 h à 16 h
- **Le Theil-sur-Huisne** : Maison des services publics - 3, rue de la Cidrerie - Mardi, de 9 h 30 à 11 h 30
- **Longny-au-Perche** : Mairie - Vendredi, de 13 h 30 à 15 h 30
- **Mortagne-au-Perche** : Centre hospitalier - Mercredi, de 9 h à 12 h 45 et de 14 h à 16 h
- **Moulins-la-Marche** : Mairie - Jeudi, de 9 h 30 à 11 h 30
- **Passais-la-conception** : Communauté de Commune du Bocage de Passais - Mardi, de 10 h à 12 h
- **Putanges** : Mairie - Vendredi, de 9 h à 12 h

- **Réalard** : Mairie - Vendredi, de 9 h 30 à 11 h 30
- **Sées** : Mairie - Jeudi, de 14 h à 16 h 30
- **Tinchebray** : Mairie - Lundi, de 10 h à 12 h 15
- **Tourouvre** : Mairie - Vendredi, de 9 h 00 à 11 h 15
- **Trun** : Mairie - Mercredi, de 10 h à 12 h
- **Vimoutiers** : Mairie - Lundi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30; Jeudi de 13 h 30 à 16 h 30 et sur rendez-vous le jeudi, de 10 h à 12 h

## La Caisse Régionale d'Assurance Maladie (C.R.A.M.) et ses agences retraites

**Activité** La C.R.A.M. a pour mission d'assurer le service des retraites du régime général de sécurité sociale au profit des salariés. Elle contribue aussi à l'action sociale auprès des assurés les plus fragiles.

### C.R.A.M. de Normandie

Avenue du Grand Cours - 76028 ROUEN Cedex 1 - Tél. : 02.35.03.45.45

Ouverture : lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30

Site internet : [www.cram-normandie.fr](http://www.cram-normandie.fr)

Numéro info-retraite : 0.821.10.60.60

### Les agences retraites dans l'Orne :

**Alençon** : 26 à 30, rue du Pont-Neuf

Accueil du lundi au vendredi, libre de 8 h à 12 h et sur RDV de 8 h à 16 h 30

**Argentan** : 11, rue de Griffon

Accueil du lundi au vendredi, libre de 8 h 30 à 12 h et sur RDV de 13 h 30 à 16 h 30

**Flers** : Cadran solaire - 42, rue du 11<sup>e</sup> DB

Accueil du lundi au vendredi, libre de 8 h 30 à 12 h et sur RDV de 13 h 30 à 16 h 30

### Les points accueil retraite :

**L'Aigle** : Locaux CPAM - Allée Raoul Barbé

Tous les mardis, jeudis et vendredis Accueil libre de 8 h 30 à 12 h,

Sur rendez-vous de 13 h 30 à 16 h 30

**La Ferté-Macé** : Maison des services publics - 26, rue Amand Macé - Parking rue d'Hautvie

Accueil libre de 9 h à 12 h tous les jeudis

**Le Theil-sur-Huisne** : Maison des services publics - Place de l'église

Accueil libre de 9 h à 12 h, tous les vendredis

## La Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.)

**Activité** La M.S.A. est l'organisme qui gère la protection sociale (maladie, famille, retraite, accident du travail...) des exploitants et salariés agricoles.

### M.S.A. Mayenne Orne Sarthe

52, boulevard du 1<sup>er</sup> Chasseurs - 61011 ALENÇON Cedex

Tél. 02.33.31.40.00 - Fax : 02.33.31.41.97

Ouverture de 8 h 30 à 17 h

Site Internet : [www.msa-mayenne-orne-sarthe.fr](http://www.msa-mayenne-orne-sarthe.fr)

La M.S.A. effectue des permanences mensuelles dans 31 communes du département.

## Le Régime Social des Indépendants (R.S.I.)

**Activité** Le régime social des indépendants a été créé en 2004 et mis en place en 2006 afin de simplifier le régime de protection sociale des travailleurs indépendants. Il regroupe les trois anciens organismes de sécurité sociale des travailleurs indépendants (Caisse d'Assurance Maladie des Professions Indépendantes – CMR, l'Assurance Vieillesse des artisans – AVA, Caisse d'assurance vieillesse des non salariés de l'industrie et du commerce – ORGANIC).

### RSI-Basse Normandie

37, rue Fred Scamaroni - 14039 CAEN Cedex 9  
Tél. : 08.11.46.78.14 - Fax : 02.31.23.97.01  
Site internet : [www.le-rsi.fr](http://www.le-rsi.fr)

## La Commission Départementale d'Aide Sociale

**Activité** Présidée par un magistrat de l'Ordre judiciaire, cette commission statue sur les contestations relatives aux prestations sociales (R.M.I., couverture maladie universelle, complémentaire, crédit d'impôt (aide à la mutualisation), allocation personnalisée d'autonomie, allocation compensatrice pour tierce personne, hébergement en maison de retraite ou en foyer pour personnes handicapées, aide ménagère pour personnes âgées ou handicapées) prises par le Président du Conseil général, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, et la Mutualité Sociale Agricole.

Le secrétariat de cette commission est assuré par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

### C.D.A.S. de l'Orne - D.D.A.S.S.

13, rue Marchand Saillant- B.P. 539 - 61016 ALENÇON Cedex  
Tél. 02.33.80.83.48 - Fax 02.33.27.43.70

## La Commission de Recours Amiable

**Activité** La Commission de Recours Amiable est un organe paritaire dont la composition est fixée par l'article R.142-2 du Code de la Sécurité Sociale. Elle est composée et constituée au sein du conseil d'administration de chaque organisme de sécurité sociale.

Cette commission statue, par délégation du conseil d'administration, sur les réclamations formées contre les décisions prises par la C.A.F. Elle est compétente pour examiner les demandes de remises de dettes ou de contestation.

### Secrétariat de la Commission de Recours Amiable

#### Caisse d'Allocations Familiales de l'Orne

14, rue du 14<sup>e</sup> Hussards - 61021 ALENÇON Cedex  
Tél. : 0820.25.61.10 - Fax : 02.33.31.02.02

## Le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale

**Activité** Présidée par un magistrat de l'Ordre administratif, cette juridiction règle les litiges ayant trait à la détermination des tarifs applicables dans les maisons de retraite publiques et privées ainsi que les foyers et établissements pour les adultes handicapés et d'une façon générale, de tous les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Son greffe est assuré par un agent spécialement affecté par la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales de Nantes.

Le recours doit être adressé (en six exemplaires reliés) par envoi recommandé avec accusé de réception dans le délai d'UN MOIS, concernant la date de l'arrêt.

**Siège et ressort :** Le siège et ressort du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nantes institué par l'article L. 351-1 est ainsi fixé :

**NANTES :** Basse-Normandie, Haute-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre et Saint Pierre et Miquelon.

#### **T.I.T.S.S. - D.R.A.S.S. des Pays de Loire - M.A.N.**

6, rue René Viviani - B.P. 86218 - 44262 NANTES Cedex 2

Tél. : 02.40.12.87.97

## **La Commission Départementale des Hospitalisations Psychiatriques**

**Activité** Cette commission est chargée d'examiner la situation des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux au regard du respect des libertés individuelles et de la dignité des personnes.

#### **C.D.H.P. de l'Orne - D.D.A.S.S.**

13, rue Marchand Saillant - B.P. 539 - 61016 ALENÇON Cedex

Tél. : 02.33.80.83.46 - Fax : 02.33.80.83.32

# **ASSOCIATIONS TUTÉLAIRES**

**Activités** Elles ont pour objectifs d'assurer les fonctions tutélaires au profit des personnes handicapées mentales ou moteurs, des personnes âgées et/ou des personnes en situation difficile au niveau économique, social et personnel par décision judiciaire.

#### **Union Départementale des Associations Familiales ( U.D.A.F.)**

44, rue de Cerisé - B.P. 32 - 61001 ALENÇON Cedex

Tél. : 02.33.80.32.20 - Fax 02.33.80.32.29

Site internet : [www.udaf-orne.fr](http://www.udaf-orne.fr)

Courriel : [udaf61@wanadoo.fr](mailto:udaf61@wanadoo.fr) et [servicetutelle@udaf-orne.fr](mailto:servicetutelle@udaf-orne.fr)

#### **Association Tutélaire des Majeurs Protégés de l'Orne (A.T.M.P.O.)**

12, rue Jean II - B.P. 275 - 61008 ALENÇON Cedex

Tél. : 02.33.31.29.60 – Fax : 02.33.31.21.98

Courriel : [message@atmpo.fr](mailto:message@atmpo.fr)

#### **Allô, Infos Tutelle Familiale**

Mis en place par l'UDAF et l'ATMPO, ce service téléphonique accueille et informe les tuteurs familiaux et les proches de personnes vulnérables ou bénéficiant déjà d'une mesure de protection.

Numéro Vert : 0 800 572 658 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Disponible le lundi, de 14 h à 17 h

## Direction Départementale du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle de l'Orne

**Activité** L'action d'inspection du travail s'exerce dans le cadre de la « section d'inspection » échelon territorial et opérationnel d'intervention dans l'entreprise, placée sous la responsabilité directe d'un membre du corps de l'inspection du travail.

Les inspecteurs et contrôleurs du travail sont chargés de veiller à l'application des dispositions du code du travail ainsi que des règlements non codifiés relatifs au « régime du travail » (relations professionnelles, réglementation du travail, santé et sécurité, etc...)

### D.D.T.E.F.P.

57, rue Cazault - BP 253 - 61007 ALENÇON Cedex - Tél : 02.33.82.54.00 - Fax : 02.33.82.54.49

**1<sup>er</sup> Section** : L'Aigle, Mortagne-au-Perche, Alençon Est, Bellême, Tourouvre, Le Mêle-sur-Sarthe, Bazoches-sur-Hoëne, Longny-au-Perche, Vimoutiers, Gacé, Le Merlerault, La Ferté-Fresnel, Moulins-la-Marche, Pervençhères, Rémalard, Nocé, Le Theil-sur-Huisne - Tél : 02.33.82.54.26 - Fax : 02.33.28.54.22

**2<sup>e</sup> Section** : Flers, Athis-de-l'Orne, Messei, Tinchebray, Domfront, La Ferté-Macé, Passais-la-Conception, Juvigny-sous-Andaine, Carrouges - Tél : 02.33.82.54.25 - Fax : 02.33.82.54.22

**3<sup>e</sup> Section** : Argentan, Alençon Ouest, Briouze, Ecouché, Exmes, Mortrée, Putanges-Pont-Ecrepin, Sées, Trun - Tél : 02.33.82.54.11 - Fax : 02.33.82.54.22

## Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle Section d'inspection du Travail Agricole

**Activité** Ce service assure le contrôle de l'ensemble de la réglementation du travail dans les entreprises dont les salariés relèvent du régime de la protection sociale agricole (M.S.A.).

### Section d'inspection du travail agricole - Cité Administrative

Place Bonet - 61013 ALENÇON Cedex

Tél. : 02.33.32.50.56 / 02.33.32.50.57 / 02.33.32.52.44 - Fax 02.33.32.50.55

Courriel : [SDITEPSA.DDAF61@agriculture.gouv.fr](mailto:SDITEPSA.DDAF61@agriculture.gouv.fr)

Site internet : <http://ddaf61.agriculture.gouv.fr>

## Section Transports de l'inspection du travail / DDTEFP 61/

**Activité** Ce service assure le contrôle de l'ensemble de la réglementation du travail et de l'emploi dans les entreprises de transport public (transport pour le compte d'autrui de marchandises et de voyageurs).

6, boulevard du Général Vanier - B.P. 80517 - 14035 CAEN Cedex

Tél. : 02.31.43.19.68 - Fax : 02.31.43.19.01

## Info emploi

**Activité** Ce service téléphonique du ministère renseigne sur toutes questions liées au droit du travail  
Tél. : 0821.347.347 du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h.

## Les Maisons de l'Emploi et de la Formation

**Activité** Les Maisons de l'Emploi et de la Formation, créées sur une initiative locale, ont pour objectif de fédérer l'action des partenaires publics et privés, d'être le lieu de rapprochement des services territoriaux de Pôle Emploi. Elles assurent la convergence des politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle dans le cadre d'un diagnostic, d'une stratégie et d'un plan d'actions partagées, adaptées au développement économique et social du territoire.

Elles disposent également d'un lieu d'accueil et d'information (orientation, formation emploi) ouvert à tout public.

### Maison de l'Emploi et de la Formation d'Alençon

Annexe de la Mairie d'Alençon « La Rotonde » - Rue des Filles Notre-Dame - 61000 ALENÇON

adresse postale : Hôtel de Ville – Place Foch – 61000 ALENÇON

Tél. : 02.50.90.42.00 - Fax : 02.33.32.41.94

Ouverture : du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Courriel : emploi-alencon@mefa.fr

### Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs

8, rue du Sergent Escoffier - 61200 ARGENTAN

Tél : 02.33.36.50.06 - Fax : 02.33.35.73.02

Rue Roger de Montgommery - 61120 VIMOUTIERS

Tél : 02.33.67.96.60 - Fax : 02.33.67.96.65

Courriel : mefpapao@orange.fr - Site internet : www.maison-emploi-formation.fr

## La Cité des Métiers de l'Orne

**Activité** La Cité des Métiers de l'Orne est un espace d'information et de conseil sur les métiers, les filières de formations, la vie professionnelle. Elle accueille gratuitement tous publics en recherche d'orientation, de formation, d'insertion et d'emploi.

Halle au Blé - 1<sup>er</sup> étage - 61000 ALENÇON - Tél. 02.33.80.87.17

Ouverture du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30.

## Le Centre d'Information et d'Orientation (C.I.O.)

**Activité** Le C.I.O. informe, conseille les élèves, leurs parents, le public demandeur sur les cursus scolaires, les formations et les emplois. La mission des conseillers d'orientation psychologues s'exerce au CIO et dans les établissements scolaires publics du second degré.

**Alençon** : 82, boulevard de Strasbourg - 61000 ALENÇON

Tél. : 02.33.26.59.50 - cio.alencon@ac-caen.fr

**Argentan** : 33, rue Saint Martin - Tél. : 02.33.36.02.57 - cio.argentan@ac-caen.fr

**L'Aigle** : 8, rue René Vivien - Tél. : 02.33.24.22.84 - cio.laigle@ac-caen.fr

**Mortagne-au-Perche** : 69, rue des 15 fusillés - Tél. : 02.33.85.28.58 - cio.mortagne@ac-caen.fr

**Flers** : Allée Eugène Cabrol - B.P. 409 - 61 107 FLERS Cedex

Tél : 02.33.65.34.32 - cio.flers@ac-caen.fr

## Les Chambres consulaires

**Activité** Les Chambres consulaires ont pour rôle de représenter auprès des pouvoirs publics les intérêts des commerçants, des artisans, des petites et moyennes entreprises agricoles, industrielles et tertiaires. Elles ont pour mission d'appuyer la création et le développement des entreprises en offrant des informations et des conseils en matière juridique, financière, sur les nouvelles technologies, l'ouverture internationale... Elles proposent aussi des formations.

### **Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alençon**

12, place du Palais - B.P. 42 - 61002 ALENÇON Cedex

Tél. : 02.33.82.82.82 - Fax : 02.33.32.10.16

Ouverture : du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h

Courriel : [cci@alencon.cci.fr](mailto:cci@alencon.cci.fr)

Site internet : [www.alencon.cci.fr](http://www.alencon.cci.fr)

#### **Antenne de L'Aigle :**

Place Fulbert de Beina - Tél. : 02.33.24.19.37

Ouverture : Lundi, mardi, jeudi, et vendredi de 14 h à 17 h 30 - Le matin et le mercredi sur rendez-vous

Courriel : [penven@alencon.cci.fr](mailto:penven@alencon.cci.fr)

#### **Antenne de Mortagne-au-Perche :**

Maison de la Formation - rue Ferdinand de Boyères

Tél. : 02.33.83.95.32 - Fax : 02.33.83.10.61

Ouverture : mardi et jeudi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h - Lundi, mercredi et vendredi sur RDV

Courriel : [mortagne@alencon.cci.fr](mailto:mortagne@alencon.cci.fr)

#### **Antenne de la Ferté-Macé :**

Immeuble Score - ZI Beauregard - Tél. : 02.33.82.82.82 (jeudi après-midi sur RDV)

Courriel : [cci@alencon.cci.fr](mailto:cci@alencon.cci.fr)

### **Chambre de commerce et d'industrie de Flers-Argentan**

La Lande Patry - Aérodrome de Flers Saint Paul- B.P. 159 - 61103 FLERS Cedex

Tél. : 02.33.64.68.00 - Fax : 02.33.64.00.87

Ouverture : lundi au vendredi, de 8 h 30 - 12 h 30 et de 13 h 30 - 17 h 30 (sauf vendredi 17 h)

Courriel : [cci@flers.cci.fr](mailto:cci@flers.cci.fr)

Site internet : [www.flers.cci.fr](http://www.flers.cci.fr)

#### **Antenne d'Argentan**

Maison des entreprises et des territoires - Route de Sées - Parc d'activité de l'Expansion

Tél. : 02.33.36.08.00 - Fax : 02.33.35.22.36

Ouverture : lundi au vendredi, de 8 h 30 - 12 h et de 13 h 30 - 17 h 30 (sauf vendredi 16 h 30)

### **Chambres des métiers et de l'artisanat de l'Orne**

59, rue du Jeudi - B.P. 19 - 61001 ALENÇON Cedex

Tél. : 02.33.80.00.50 - Fax : 02.33.80.00.51

Courriel : [cma61@cma-orne.fr](mailto:cma61@cma-orne.fr)

Site internet : [www.cma-orne.fr](http://www.cma-orne.fr)

### **Chambre d'agriculture de l'Orne**

52, boulevard du 1<sup>er</sup> Chasseurs - B.P. 36 - 61001 ALENÇON Cedex

Tél. 02.33.31.48.00 / Fax 02.33.29.47.99

Site internet : [www.orne-agri.com](http://www.orne-agri.com)

Elle dispose de bureaux décentralisés à la Ferrière-aux-Étangs, Sées et Mortagne-au-Perche.

## **Le Bureau Information Jeunesse**

**Activité** Information sur : Etudes, métiers, formations, emploi, aide aux projets, loisirs, santé, Europe et étranger.

Services : baby sitting, logement/Petites annonces : covoiturage, jobs

Espace multimédia : Accès internet, initiation informatique, accompagnement demandeurs d'emploi, P@T (Point d'accès à la téléformation)

## Le BIJ

4-6, place Poulet-Malassis - 61000 ALENÇON - Tél. : 02.33.80.48.90

Ouverture : le lundi, de 9 h à 12 h, du mardi au vendredi, de 9 h à 18 h, le samedi, de 9 h à 12 h

Courriel : [bijorne@wanadoo.fr](mailto:bijorne@wanadoo.fr)

Site internet : [www.bijbus.com](http://www.bijbus.com)

## **Les Points Information Jeunesse dans l'Orne (PIJ)**

**Flers** : Centre Chaudeurge - Médiathèque - Tél. : 02.33.98.22.00

**La Ferté-Macé** : Centre culturel du Grand Turc - 12, rue Saint-Denis - Tél. : 02.33.38.85.61

**Mortagne-au-Perche** : 48, rue des 15 fusillés - Tél. : 02.33.73.15.07

**Gacé** : MJC - place du Général de Gaulle - Tél. : 02.33.35.40.49

**JBUS** : Véhicule itinérant dans le département doté de différentes missions : Information Jeunesse, aide aux projets, faciliter l'accès de tous à internet et au multimédia (renseignements au BIJ).

## **Pour les jeunes de moins de 26 ans : Mission Locale**

### Activité

- Accueil, information, orientation, repérage
- Accompagnement des parcours d'insertion (prise en compte de la globalité des problématiques du jeune : logement, santé, mobilité, ...)
- Favorisation de l'accès à l'emploi
- Analyse et observation active
- Ingénierie

### Sites

**Alençon** - 59, rue Saint-Blaise - Tél. : 02.33.32.05.94

**Argentan** - 33, rue Saint-Martin - Tél. : 02.33.36.18.52

**Vimoutiers** - 10, rue de Montgommery - Tél. : 02.33.67.96.60

**L'Aigle** - 3, rue Guillaume Le Conquérant - Tél. : 02.33.84.98.80

**Mortagne-au-Perche** - 13, rue Montcacune - Tél. : 02.33.83.09.42

**Flers** - 69, rue Saint-Sauveur - Tél. : 02.33.64.43.33

**Existence de nombreux points de rencontres sur rendez-vous dans les Mairies du département.**

Pour Mission Locale du pays d'Alençon

Dans le cadre de l'ingénierie :

- Micro Crédit Personnel Garanti
- Dispositif Local d'Accompagnement des structures associatives
- Aide à la création d'emplois d'insertion

# PERSONNES HANDICAPÉES, ACCIDENTÉES DE LA VIE ET PERSONNES ÂGÉES

## Maison départementale des personnes handicapées

**Activité** Il s'agit d'un guichet unique où les personnes handicapées bénéficient d'une information sur leurs droits, d'une évaluation personnalisée, et de prestations et aides adaptées à leurs besoins.

### La Maison départementale des personnes handicapées

13, rue Marchand Saillant - B.P. 169 – 61 005 Alençon Cedex

Tél. : 02.33.15.00.31 ou Numéro Vert : 0 800 61 61 00

Ouverture : Tous les jours, de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h 30 (sauf le vendredi jusqu'à 17 h).

## Association des Paralysés de France (A.P.F.)

**Activité** Créée en 1933, l'Association des Paralysés de France est une association nationale qui a pour but de garantir un réel accès aux droits fondamentaux à toutes les personnes en situation de handicap par un accompagnement dans leurs démarches juridiques, administratives et sociales.

### A.P.F. – Délégation de l'Orne

17, rue Pierre Jouanny - 61000 ALENÇON

Tél. 02.33.80.37.55 - Fax : 02.33.80.37.56 - Courriel : dd.61@apf.asso.fr

Site Internet : [www.apf.asso.fr](http://www.apf.asso.fr) - Permanences du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30.

## Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (F.N.A.T.H.)

**Activité** « L'objet de la F.N.A.T.H. consiste à œuvrer à l'amélioration du sort des accidentés de la vie (victimes d'accidents du travail, de la route, de maladies professionnelles, de catastrophes naturelles ou industrielles, d'accidents médicaux ou domestiques, d'agressions ou d'actes de terrorisme) ainsi que du sort de toutes personnes handicapées, invalides ou malades et leurs ayants droit. »

### F.N.A.T.H. – Groupement de l'Orne

5 bis, route d'Ancinnes - 61000 ALENÇON

Tél : 02.43.28.32.60 – Fax : 02.43.28.25.84 – Courriel : [fnath.72@wanadoo.fr](mailto:fnath.72@wanadoo.fr)

## Les Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologiques (CLIC)

**Activité** Ces centres sont des lieux d'accueil, d'information et d'orientation pour les seniors et leurs familles concernant les professionnels du secteur médical et paramédical, les services d'aide à domicile et services sociaux, les services de soins, les structures d'hébergement et les aides matérielles et financières. Ils ont pour but de réunir l'ensemble des acteurs intervenant auprès des personnes âgées et de fédérer leurs interventions.

### C.L.I.C du Bocage

15, rue Montgomery

61700 Domfront

Tél. : 02.33.37.15.95

courriel : clic.bocage@wanadoo.fr

Site internet : <http://perso.wanadoo.fr/clic-bocage>

### C.L.I.C. du Pays d'Argentan et du Pays d'Auge Ornaïs

16 - 18, rue de la Poterie

61200 Argentan

Tél. : 02.33.67.16.57.

### CL.I.C. du Pays d'Alençon

13, rue de l'Isle

61000 Alençon

Tél. : 02.33.29.01.14

Ouverture de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Courriel : alencon.clic@laposte.net

Site internet : [www.clic-pays-alencon.com](http://www.clic-pays-alencon.com)

### C.L.I.C. du Pays d'Ouche

5 place de l'Europe

61300 L'AIGLE

Tél. : 02.33.24.67.28 ou 06.37.98.87.38

Courriel : clicdupays.ouche@orange.fr

### C.L.I.C. du Perche

9, rue de Longny

61400 Mortagne-au-Perche

Tél. : 02.33.73.11.02

Courriel : contact@clicduperche.org

Site internet : [www.clicduperche.org](http://www.clicduperche.org)

## **3977 : Maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées (coût d'un appel local depuis un téléphone fixe)**

- Activité** Ce service téléphonique national unique, ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 19 h est destiné :
- aux personnes âgées et aux personnes handicapées, victimes de maltraitements ;
  - aux témoins de situations de maltraitance, entourage privé et professionnel ;
  - aux personnes prenant soin d'une personne âgée ou handicapée et ayant des difficultés dans l'aide apportée.

Des professionnels apportent une écoute, un soutien, et des conseils face aux situations de maltraitance, subies par des personnes âgées ou handicapées, telles que :

- brutalité, sévices ; humiliation
- abus de confiance
- défaut de soins
- privation ou violation de droits.

# LOGEMENT

## La Commission Départementale de Conciliation

**Activité** Instance placée auprès du Préfet de chaque département en application de la loi du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs, la Commission Départementale de Conciliation est composée en nombre égal de représentants des bailleurs et de représentants des locataires.

Son rôle est d'offrir aux bailleurs et aux locataires la possibilité de se rencontrer afin de rechercher, en dehors de toute phase judiciaire, une solution au conflit qui les oppose. Son secrétariat est assuré par la Direction Départementale de l'Équipement.

### Entrent dans sa compétence les litiges de nature individuelle relatifs à :

L'état des lieux, le dépôt de garantie, les charges locatives, les réparations locatives (sont exclus les travaux à la charge du bailleur), le logement décent.

La réévaluation du loyer dans le **parc locatif privé** lors du renouvellement du bail si le loyer est manifestement sous-évalué. Dans cette hypothèse, la saisine de la commission est un **préalable obligatoire** à la saisine du tribunal.

La fixation du nouveau loyer proposé au locataire dans le cadre d'un bail dit de « sortie » de la loi de 1948.

### Entrent dans sa compétence les difficultés de nature collective sur :

L'application des accords collectifs nationaux ou locaux, le plan de concertation locative (dans le parc social essentiellement), et les modalités de fonctionnement d'un immeuble.

### N'entrent pas dans sa compétence :

Les augmentations de loyer dans le parc social (logements appartenant aux organismes d'H.L.M. et tous les logements conventionnés à l'A.P.L.), les problèmes relatifs à la caution d'un tiers, à la régularité juridique des documents qui lui sont soumis (ex : contrat de location, notification de la proposition d'augmentation de loyer).

La saisine de la commission s'effectue par lettre recommandée avec accusé de réception. Le courrier doit indiquer l'objet du litige, le nom et l'adresse du demandeur, ainsi que ceux de la partie adverse.

### Documents à joindre :

- Photographies (si nécessaire)
- Copie du bail. S'il s'agit d'un bail verbal, indiquer la date d'entrée dans le logement.
- Copie des courriers afférents au litige et éventuellement des justificatifs de devis ou de travaux si le litige porte sur les travaux ou charges locatives.
- Pour les réévaluations de loyer, la liste des références ayant permis la fixation du nouveau loyer.
- Copies des états des lieux entrant et sortant.

### Secrétariat de la Commission de Conciliation - Direction Départementale de l'Équipement

SSUI-PSH – Cité administrative  
Place Bonet - 61013 ALENÇON Cedex

# Association Départementale d'Information pour le Logement (A.D.I.L.)

**Activité** L'A.D.I.L. est une association agréée par l'Association Nationale d'Information sur le Logement et conventionnée par le Ministère en charge du logement. Elle dispense, pour tous publics et **gratuitement**, sur l'ensemble du département de l'Orne, des informations, des conseils juridiques et financiers dans le domaine du logement :

- Les rapports locatifs : bail, loyer et charges, état des lieux, dépôt de garantie, réparations locatives ;
- Information sur le lotissement, la copropriété, les contrats de construction, la maîtrise d'œuvre et le compromis de vente, etc. ;
- Information fiscale : taxe d'habitation, revenus fonciers, BIC, Besson, Robien ;
- Simulation de plan de financement (prêt à taux 0%, CEL, PEL).

## « Info logement Spécial jeunes »

Dans le cadre du plan départemental des jeunes dirigé par le département et l'Etat, l'ADIL informe spécifiquement les jeunes :

- information juridique et financière
- information des dispositifs locaux et nationaux
- information sur la recherche de logement, et orientation vers les structures existantes et adaptées.

## A.D.I.L. de l'Orne

88, rue Saint Blaise - 61000 ALENÇON - Tél. : 02.33.32.94.76

Site internet : [www.adil.org/61](http://www.adil.org/61)

### Permanences :

**Argentan** : Communauté de communes - 12, route de Sées

Le 1<sup>er</sup> mardi du mois, de 10h à 12h

Le 3<sup>e</sup> jeudi du mois, de 14h à 17h (sur rendez-vous)

**Mairie de Domfront** :

Le 2<sup>e</sup> jeudi du mois, de 10h à 12h

**Mairie de Flers** :

Le 1<sup>er</sup> lundi du mois, de 10h à 12h

Le 4<sup>e</sup> jeudi du mois, de 14h à 17h (sur rendez-vous)

**Mairie de L'Aigle** :

Le 3<sup>e</sup> mardi du mois, de 10h à 12h

**Mairie de Mortagne-au-Perche** : (Bureau bleu)

Le 2<sup>e</sup> mardi du mois, de 14h à 16h

**Mairie de Vimoutiers** : (Salle du Comice)

Le 4<sup>e</sup> vendredi du mois, de 10h à 12h (sur rendez-vous)

**La Ferté-Macé** : (salle Bobot)

Le 1<sup>er</sup> jeudi du mois de 10h00 à 12h00 (sur rendez-vous)

## Hébergement d'urgence - Tél. 115 (appel gratuit)

Numéro de téléphone gratuit accessible 24 h / 24 permettant à toute personne en difficulté de trouver un hébergement d'urgence.

# CONSOMMATION ET SURENDETTEMENT

## Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (D.D.C.C.R.F.)

**Activité** Sa mission consiste à veiller à la loyauté et au bon fonctionnement du marché en :

- développant le libre jeu de la concurrence dans le respect des règles ;
- garantissant la qualité des produits et des services et la loyauté des transactions ;
- protégeant les intérêts des consommateurs et en assurant leur sécurité en matière de produits industriels et de services.

### U.D.C.C.R.F.

Cité Administrative - Place Bonet - 61013 ALENÇON

Tél. : 02.33.82.30.60 - Fax 02.33.82.30.79 - Courriel : ud61@dgccrf.finances.gouv.fr

## La Commission de Surendettement des Particuliers (C.S.P.)

**Activité** Implantée dans chaque département, la Commission est chargée d'examiner les demandes des particuliers qui sont dans l'impossibilité manifeste de rembourser leurs dettes (non professionnelles).

Si le dossier de surendettement est déclaré recevable, la Commission procède à la recherche d'un plan conventionnel de redressement amiable avec les créanciers pour aménager les remboursements. En cas d'échec et à la demande du déposant, la Commission recommande les mesures appropriées au bon règlement du dossier. Le juge de l'exécution confère force exécutoire aux mesures recommandées.

Si la situation du surendetté se révèle irrémédiablement compromise au point d'entraîner une impossibilité manifeste de mettre en œuvre les modes de traitement visés ci-dessus, la Commission oriente le débiteur, avec son accord, vers la procédure de rétablissement personnel (possibilité d'effacement par le juge de tout ou partie des dettes non professionnelles et fiscales du débiteur, à l'exclusion des dettes alimentaires, après la liquidation de son patrimoine hors biens nécessaires à la vie courante).

Le secrétariat de la Commission est assuré par le représentant de la Banque de France.

### Banque de France d'Alençon - Secrétariat de la C.S.P.

1, rue du Docteur Becquembois - B.P. 10 - 61001 ALENÇON Cedex

Tél. : 02.33.82.58.60 - Fax : 02.33.82.58.74

### Flers

Bureau d'accueil et d'information - Mairie de Flers

Le mercredi, de 9 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h.

**Pour tout renseignement d'ordre général** quant aux opérations et pratiques bancaires, les fichiers d'incidents de paiement, le droit au compte et le surendettement : numéro national d'information 0 811 9010 801 du lundi au vendredi de 8 h 00 à 18 h 00 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

Si vous êtes allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Orne, des conseillères en économie sociale et familiale peuvent vous accompagner dans vos démarches.

## Ligue des droits de l'assuré

(Association agréée de défense du consommateur spécialisée dans les assurances)

B.P. 70236 – 12002 RODEZ Cedex

Standard téléphonique : du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h 30

Au 05.65.60.80.58 - Site internet : [www.LDDA.net](http://www.LDDA.net)

## Association Française des Usagers de la Banque

**Activité** Association de défense du consommateur spécialisée dans les relations bancaires, l'épargne et le crédit.

Service juridique : 5, place Auguste Métivier - 75020 PARIS

Tél. : 01.43.66.33.37 - Fax : 01.43.66.31.51

Site internet : [www.afub.org/index.php](http://www.afub.org/index.php)

Courriel : [afub@afub.org](mailto:afub@afub.org)

## Banque de France : Service téléphonique d'information

**Activité** Service d'accueil téléphonique mis en place par la Banque de France qui permet aux particuliers d'obtenir des informations générales sur la réglementation bancaire, le crédit, le surendettement et les fichiers d'incidents de paiement.

Tél. : 0.811.901.801 du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

# SITES INTERNET D'ACCÈS AU DROIT

## Accès Internet, Espaces publics numériques

Ces espaces permettent un accès gratuit à Internet et s'adressent à tous (particuliers, professionnels, débutants ou confirmés).

### Alençon

**La Rotonde (annexe de la Mairie d'Alençon)**

6-8, des Filles Notre Dame à Alençon

Du lundi au samedi, de 8 h 30 à 19 h en continu - Tél. : 02.33.32.40.33

### **BIJ**

4-6, place Poulet-Malassis - 61000 ALENCON - Tél : 02.33.80.48.90

Accès internet, initiation informatique, accompagnement demandeurs d'emploi, P@T (Point d'accès à la téléformation)...

Ouverture : le lundi de 9 h à 12 h, du mardi au vendredi de 9 h à 18 h, le samedi de 9 h à 12 h

### Argentan

Médiathèque municipale - 1-3, rue des Rédemptoristes - Tél. : 02.33.67.02.50

Cyberbase d'Argentan - 1, Rue Fontaine - Tél. 02.33.12.52.11

### Bellême

Espace Public Numérique du Perche Communauté de communes du Pays Bellëmois

49, avenue Roger Martin du Gard - Tél. : 06.82.33.91.50

### **Bretoncelles**

Bibliothèque - 22, rue du Général De Gaulle - Tél. : 02.37.37.25.27

### **Flers**

Oxy-Jeunes - 31, rue du Commandant Charcot - Tél. : 02.33.65.48.61

Cyber-base Saint Michel - 25, rue St michel - Tél. : 02.33.62.33.10

Espace Halbout - Service Modus - 33, rue du commandant Charcot - Tél. : 02 33 65 48 61

Centre d'Animation - 32, rue du 14 juillet - Tél. : 02.33.64.84.75

### **Hauterive**

AFR - Tél. : 02.33.31.77.85

### **Juvigny-sous-Andaine**

Bibliothèque Intercommunale - Rue de la Mairie - Tél. : 02.33.30.74.68

### **La Ferte-Macé**

Bibliothèque Municipale - Centre Culturel du Grand Turc

61600 La Ferté-Macé - Tél. : 02.33.37.47.67

### **Livaie**

Association d'Ecouves Verte - Le Bourg - 61420 Livaie - Tél. : 02.33.27.00.73

### **Mortagne-au-Perche**

Point et PIJ - 48, rue des 15 fusillés - 61400 Mortagne-au-Perche - Tél. : 02.33.73.15.07

### **Sées**

Centre de Ressources - Lycée Agricole - rue du 11 novembre - Tél. : 02.33.81.74.13

### **St Georges-des-Groseillers**

Club de l'Albatros-Maison des Associations - 30, avenue Charles de Gaulle - Tél. : 02.33.64.24.36

### **Tinchebray**

Cyberbase Tinchebray - 1, boulevard du midi - Tél. : 02.33.96.19.49

### **Vimoutiers**

Espace Public Numérique de Vimoutiers - route de St Germain-de-Montgommery - Tél. : 02.33.12.53.39

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

L'essentiel du droit français : la Constitution, les codes, les lois et règlements, le journal officiel, la jurisprudence, les conventions collectives, les traités et accords internationaux.

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

La majeure partie des données statistiques produites par l'Insee est disponible gratuitement sur son site, y compris les indices des prix à la consommation et une calculatrice permettant la revalorisation des pensions alimentaires.

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Droits et démarches des particuliers (achat, assurance, consommation, emploi, logement, impôts, ...), service de questions/réponses, annuaires des services de l'administration, formulaires en ligne, concours de la fonction publique.

[www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)

Le site du Ministère de la Justice contient dans la rubrique "vos droits", des fiches et guides d'information à destination des particuliers et dans la rubrique "justice dans votre région" les coordonnées des différentes juridictions.

[www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr)

Le site du Ministère de l'économie des finances et de l'industrie contient, dans la rubrique particulier, de nombreuses informations pratiques sur les impôts, et sur la protection des consommateurs avec les fiches pratiques de la direction générale de la consommation de la concurrence et de la répression des fraudes.

[www.travail-solidarite.gouv.fr](http://www.travail-solidarite.gouv.fr)

Le site du Ministère de l'emploi de la cohésion sociale et du logement comporte trois espaces d'informations pratiques concernant respectivement le travail, l'aide et l'action sociale et le logement.

[www.conso.net](http://www.conso.net)

Le site de l'Institut National de la Consommation contient des analyses, des études, des fiches pratiques et des outils pédagogiques sur les questions de consommation.

[www.lesclesdelabanque.com](http://www.lesclesdelabanque.com)

Ce site, créé par la Fédération Bancaire Française, contient les renseignements et conseils pour comprendre les pratiques et la réglementation bancaire.

[www.cncdh.fr](http://www.cncdh.fr)

Site de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme : textes officiels nationaux et internationaux (libertés individuelles, droits économiques, sociaux et culturels) ; Avis au Gouvernement, colloques et études, foire aux questions.

[www.defenseurdesenfants.fr](http://www.defenseurdesenfants.fr)

Le défenseur des enfants est chargé de promouvoir les droits de l'enfant tels qu'ils ont été définis par la loi ou par un « engagement international régulièrement ratifié ou approuvé » par la France.

Sa mission consiste, en premier lieu, à recevoir les réclamations des personnes (enfants mineurs, parents, représentants légaux, associations reconnues d'utilité publique défendant les droits des enfants) estimant que les droits d'un enfant n'ont pas été respectés.

[www.ofpra.gouv.fr](http://www.ofpra.gouv.fr)

L'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides) est un établissement public chargé de reconnaître la qualité de réfugié ou d'apatride et d'assurer la protection juridique et administrative des personnes bénéficiaires de l'un ou l'autre de ces statuts.

Site de l'OFPRA : présentation de l'OFPRA (institution, organigramme, interlocuteurs) ; Asile (définition, qui peut la demander, comment en faire la demande ?) ; Protection des réfugiés et des apatrides (principaux textes, foire aux questions).

[www.ladocfrancaise.gouv.fr](http://www.ladocfrancaise.gouv.fr)

La Documentation française est une administration centrale qui dépend du Premier ministre.

Site de la documentation française : accès à l'ensemble des publications d'origine publique (rapports officiels, rapports d'activité des institutions publiques, des autorités administratives indépendantes, rapports d'enquête et d'information de l'Assemblée nationale et du Sénat), déclarations officielles des personnalités politiques, déclarations syndicales et patronales, etc.



C.D.A.D.

(Conseil Départemental de l'Accès au Droit de l'Orne)

54, rue Saint-Blaise - 61000 Alençon - N° Vert 0800.130.642